

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 5 septembre 2017**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Ouverture de la séance et minute de silence

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 5 septembre 2017

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Réponses aux questions posées par les citoyens lors de la séance du 4 juillet 2017

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Période de questions des citoyens

10.05 Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Période de question des membres du conseil

10.06 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juillet 2017

10.07 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 25 juillet 2017

10.08 Correspondance / Dépôt de documents

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Dépôt de documents - Correspondance

10.09 Ouverture

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1173489027

Dépôt du rapport de la mairesse sur la situation financière de l'arrondissement d'Outremont et dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus entre le 1^{er} septembre 2016 et le 31 juillet 2017, ainsi que la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant pour la même période lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ - Diffusion du rapport

20 – Affaires contractuelles

20.01 Contrat de services professionnels

CA Direction des travaux publics - 1175078025

Octroyer un contrat à la firme Cardin Ramirez Julien Inc. dans le cadre de l'appel d'offres public SP05/06-17 pour des services professionnels de réalisation de plans et devis, gestion et surveillance des travaux pour la réfection et la mise aux normes des installations de la piscine John-F.-Kennedy à Outremont, pour un montant de 145 328,40 \$ (taxes incluses) - Dépense provenant du budget PTI de la Ville centre

20.02 Autres affaires contractuelles

CA Direction des travaux publics - 1175078021

Octroyer un contrat de gré à gré à la firme « 9291-6287 Québec inc. (Groupe Rnet) », pour l'enlèvement des graffitis au montant de 15 000 \$ (taxes incluses) le tout selon la grille tarifaire soumise lors de l'appel d'offres public 16-15041 (Entente corporative 1117028) - Dépense provenant du Programme de propreté 2017 de la Ville centre

20.03 Appel d'offres sur invitation

CA Direction des travaux publics - 1175078027

Autorisation de ne pas donner suite à l'appel d'offres sur invitation TP06/06-17 pour des travaux de réfection de sentiers, murets et clôtures au parc F-X-Garneau et de rejeter la seule soumission déposée et non conforme

20.04 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1160465002

Addenda - Autoriser une dépense supplémentaire de 6 898,50 \$(incluant les taxes) pour les travaux de réfection routière du PRR, PRRRL et RAAV (PRRRA) 2016 (appel d'offres public TP03/06-16) pour l'avenue Wiseman visant la reconstruction de la chaussée sur 500 mm et la reconstruction d'une portion des trottoirs - Dépense provenant du budget du PTI de la Ville-centre

30 – Administration et finances

30.01 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1177011019

Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2017

30.02 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1177011021

Dépôt des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant les mois de mai et juin 2017

30.03 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1177011020

Dépôt de la liste des virements de crédits période du 1^{er} juin au 31 juillet 2017

30.04 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1173489023

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de juin et juillet 2017

30.05 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1176723074

Autoriser la constitution de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont

30.06 Administration - Adhésion / Cotisation

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1172504041

Autoriser l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2017 - Autoriser à cette fin le paiement de la cotisation annuelle de 1 043 Euros, soit environ 1 525 \$ selon le taux de change en vigueur - Autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 1 043 euros, exempt de taxes, soit environ 1 525 \$ selon le taux de change en vigueur - Dépense provenant du budget de fonctionnement

30.07 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1176983002

Autoriser la modification du programme triennal d'immobilisations 2017-2019 et le transfert de 1,2M de budget vers le programme des bâtiments

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1175069017

Adoption - Modification des règles de stationnement sur le côté sud de la partie de l'avenue Bernard comprise entre la rue Hutchison et l'avenue Durocher afin d'y implanter une zone de livraison devant l'épicerie Walters sise au 1012, avenue Bernard - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement numéro 1171 - Modification de l'annexe «H»

40.02 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1175069013

Adoption - Modification des règles de stationnement sur la partie de l'avenue Durocher entre les avenues Saint-Viateur et Bernard afin d'y implanter des zones de stationnement réservé aux détenteurs de permis de résidents du secteur numéro 5 - Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification l'annexe «H»

40.03 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1175069011

Adoption - Modification des règles de stationnement sur la partie de l'avenue Van Horne comprise entre les avenues Rockland et Pratt afin de permettre l'implantation de quelques espaces de stationnement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «H»

40.04 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1175069010

Adoption - Modifications des règles de stationnement aux abords de l'école Buissonnière - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «H»

40.05 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1175069014

Adoption - Modification des règles de stationnement sur les côté est de la partie de l'avenue Wiseman entre les avenues St-Cyril et Van Horne afin d'y implanter une zone de livraison - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «H»

40.06 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1175069019

Avis de motion et présentation - Implantation d'une zone de débarcadère sur l'avenue Champagneur au nord de l'avenue Ducharme - Règlement modifiant le règlement relatif au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «H»

40.07 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1175069020

Avis de motion et présentation - Modification des règles de stationnement sur la partie de l'avenue de Vimy entre les avenues Lajoie et Kelvin - Règlement modifiant le règlement relatif au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «H»

40.08 Règlement – Avis de motion

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1176695015

Avis de motion et présentation - Règlement abrogeant le Règlement interdisant l'usage de la cigarette électronique dans les édifices municipaux de l'arrondissement d'Outremont (AO-290)

40.09 Règlement - Avis de motion

CA Direction des travaux publics - 1175069021

Rendre une décision quant à la recommandation du Comité sur la circulation et le stationnement relativement à la demande reçue au conseil du 4 juillet 2017 par des résidents de l'avenue McDougall afin d'implanter un sens unique vers le sud. / Avis de motion et présentation - Implantation d'un sens unique vers le sud sur l'avenue McDougall - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «C»

40.10 Règlement - Emprunt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1176695020

Avis de motion et présentation - Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (1311, avenue Saint-Viateur - futur Centre d'archives d'Outremont)

40.11 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1172504037

Édicter une ordonnance autorisant l'occupation du domaine public pour la tenue d'un cross-country organisé par le Collège Stanislas et destiné aux élèves du primaire qui se tiendra au parc Beaubien, le jeudi 5 octobre 2017, de 7 h 30 à 15 h

40.12 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1172504034

Édicter une ordonnance autorisant l'occupation du parc Saint-Viateur pour la tenue de l'événement La Pommerie de la Fondation PGLO, qui se tiendra le dimanche 1^{er} octobre 2017, de 8 h à 19 h

40.13 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1172504039

Édicter une ordonnance visant à autoriser la fermeture à la circulation de l'avenue Bernard, entre les avenues Champagneur et Outremont, le dimanche 1^{er} octobre 2017 de 14 h à 22 h, pour la tenue de l'événement « 375^e en famille ! Chasse aux trésors » projet de quartier présenté dans le cadre des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal

40.14 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1172504028

Addenda - Édicter une ordonnance autorisant, conformément à l'article 6.4 du Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107), une dérogation à l'alinéa g) de l'article 6 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement « Grandes Oreilles » qui aura lieu le dimanche 10 septembre 2017 au parc Saint-Viateur, de 9 h à 22 h

40.15 Règlement - Autre sujet

CA Direction des travaux publics - 1175069018

Appuyer l'adoption du règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules lourds de l'arrondissement de Ville-Marie conformément à la politique du ministère des Transports du Québec (MTQ)

40.16 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1176138001

Avis de motion, présentation et adoption d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement concernant les permis et les certificats numéro 1176, le Règlement de zonage numéro 1177, le Règlement concernant les dérogations mineures numéro 1180 et le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1189 notamment afin de finaliser la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG-14-029)

40.17 Règlement – Autre sujet

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1173489026

Présenter et recommander au conseil d'arrondissement le projet d'aménagement d'une ruelle verte - Projet de la ruelle Bloomfield/De l'Épée

40.18 Règlement – Autre sujet

CA Direction des travaux publics - 1175078023

Présenter et recommander au conseil d'arrondissement le projet d'aménagement d'une ruelle verte - Projet de la ruelle D2RV

47 – Urbanisme

47.01 Résolution d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1176723073

Rendre une décision par résolution pour l'immeuble situé au 34, avenue Maplewood quant à une demande d'occupation permanente du domaine public par le propriétaire de l'immeuble situé au 34, avenue Maplewood et ce, conformément à l'article 4 du Règlement AO-48 sur l'occupation du domaine public

47.02 Résolution d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1176723055

Rendre une décision suite à un avis d'appel de la décision du Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition rendue le 19 juin 2017 relativement à la demande d'autorisation de démolition du bâtiment sis au 1075-1075A, avenue Laurier Ouest

50 – Ressources humaines

50.01 Convention collective / Contrat de travail

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1173711023

Entériner, en date du 5 septembre 2017, la nomination permanente d'un agent du cadre bâti à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine et imputer la dépense au budget de fonctionnement de la direction

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1172504036

Recommander au conseil municipal de nommer « Micheline-Legendre » l'espace public à être aménagé sur l'îlot Saint-Viateur aux abords du 30-32, avenue Saint-Just

51.02 Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1173489025

Prendre acte de la démission d'un membre professionnel au sein du Comité consultatif d'urbanisme

51.03 Nomination / Désignation

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens* - 1173489024

Désignation d'une élue à titre de mairesse suppléante du 5 septembre jusqu'à l'assermentation des membres du nouveau conseil d'arrondissement

51.04 Nomination / Désignation

CA *Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine* - 1177776001

Désignation d'une représentante du conseil d'arrondissement pour siéger au conseil d'administration de la « Société de développement commercial Laurier Ouest – Outremont »

60 – Information

60.01 Information

CA *Direction de la culture des loisirs et du développement social* - 1172504035

Informar le conseil d'arrondissement de la tenue des Journées de la culture 2017, les 29 et 30 septembre et le 1^{er} octobre 2017 et des événements prévus pour l'occasion dans l'arrondissement d'Outremont

60.02 Information

CA *Direction des travaux publics* - 1175078026

Informar le conseil de la participation de l'arrondissement au 6^e PARK (ing) Day Montréal qui aura lieu le vendredi 22 septembre 2017

61 – Dépôt

61.01 Dépôt

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens* - 1176695021

Dépôt du Certificat de la Secrétaire substitut d'arrondissement établissant le résultat de la procédure d'enregistrement - Registre concernant la création de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont

61.02 Dépôt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Dépôt des comptes-rendus du Comité sur la circulation et le stationnement pour les rencontres tenues le 20 juin et le 18 juillet 2017

70 – Autres sujets

70.01 Varia

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Affaires nouvelles

70.02 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 52
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1173489027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport de la mairesse sur la situation financière de l'arrondissement d'Outremont et dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus entre le 1er septembre 2016 et le 31 juillet 2017, ainsi que la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant pour la même période lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ - Diffusion du rapport

Il est recommandé :

De prendre acte du rapport de la mairesse d'arrondissement sur la situation financière de la Ville de Montréal relativement à l'arrondissement d'Outremont;

De procéder à la publication du rapport dans le journal l'Express et le journal d'Outremont, plutôt qu'à la distribution à chaque adresse civique.

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2017-09-01 11:12

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les
citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1173489027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport de la mairesse sur la situation financière de l'arrondissement d'Outremont et dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus entre le 1er septembre 2016 et le 31 juillet 2017, ainsi que la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant pour la même période lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ - Diffusion du rapport

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 144.7 de la *Charte de la Ville de Montréal* (R.L.R.Q., chapitre C-11.4), la mairesse de l'arrondissement doit, au moins (quatre (4) semaines avant que le budget de l'arrondissement d'Outremont ne soit transmis au comité exécutif, faire rapport sur la situation financière de l'arrondissement au cours d'une séance du conseil d'arrondissement. Le dernier alinéa de cette disposition législative prévoit que le texte du rapport de la mairesse de l'arrondissement est distribué gratuitement à chaque adresse civique de l'arrondissement. Toutefois, plutôt que cette distribution, le conseil d'arrondissement peut décréter que le texte soit publié dans un journal local.

Dépôt des contrats octroyés comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que le conseil d'arrondissement a conclu et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

La mairesse de l'arrondissement doit présenter le "Rapport sur la situation financière" lors d'une séance du conseil conformément aux exigences de la loi.

JUSTIFICATION

Art. 144.7 de la *Charte de la Ville de Montréal* (R.L.R.Q., chapitre C-11.4)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

NA/

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Publication de la version papier du rapport dans le Journal d'Outremont et dans l'Express.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzanne JEFFREY
Chef de division, Ressources financières et matérielles

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-31

Suzanne JEFFREY
Chef de division, Ressources financières et matérielles



Dossier # : 1175078025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme Cardin Ramirez Julien Inc. dans le cadre de l'appel d'offres public SP05/06-17 pour des services professionnels de réalisation de plans et devis, gestion et surveillance des travaux pour la réfection et la mise aux normes des installations de la piscine John-F.-Kennedy à Outremont, pour un montant de 145 328.40\$ (taxes incluses) – Dépense provenant du budget PTI de la ville centre

Il est recommandé:

- D'OCTROYER un contrat à la firme Cardin Ramirez Julien Inc. dans le cadre de l'appel d'offres public SP05/06-17 pour des services professionnels de réalisation de plans et devis, gestion et surveillance des travaux pour la réfection et la mise aux normes des installations de la piscine John-F.-Kennedy à Outremont, pour un montant de 145 328,40\$ (taxes incluses) – Dépense provenant du budget PTI de la ville centre.

- d'imputer la dépense tel qu'indiqué à l'intervention financière

Signé par _____ **Le** _____

Signataire :

Marie-France PAQUET
Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les
citoyens

IDENTIFICATION**Dossier # :1175078025**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme Cardin Ramirez Julien Inc. dans le cadre de l'appel d'offres public SP05/06-17 pour des services professionnels de réalisation de plans et devis, gestion et surveillance des travaux pour la réfection et la mise aux normes des installations de la piscine John-F.-Kennedy à Outremont, pour un montant de 145 328.40\$ (taxes incluses) – Dépense provenant du budget PTI de la ville centre

CONTENU**CONTEXTE**

La piscine John-F.-Kennedy, seule et unique piscine de l'arrondissement d'Outremont a été construite en 1964. Elle est située à l'extrémité nord de l'arrondissement dans un parc à proximité du Centre communautaire intergénérationnel (CCI), de garderies, de CPE. De plus, cet établissement est en bordure du futur «campus Outremont», un nouveau quartier durable intégrant un campus universitaire, actuellement en construction.

Une expertise – filtration a été réalisée en 2008 par la Direction des immeubles de la Ville de Montréal. Des recommandations et des estimés budgétaires ont été produits suite à cette étude. Une problématique majeure d'un manque de limpidité de l'eau est constatée depuis plus de quatorze (14) ans à la piscine John-F.-Kennedy. Cette situation a pour conséquences :

- Le non respect des heures d'opération prévues à la programmation par des fermetures complètes ou partielles (demi-bassin) d'une durée de 2 à 4 heures;
- L'envoi d'une grande quantité d'eau à l'égout, une consommation d'une grande quantité d'eau potable et l'utilisation importante de produits chimiques par des renouvellements fréquents de l'eau de la piscine.

Le système de filtration en est la cause. Présentement, le système permet quatre (4) changements d'eau par jour. Selon le standard de qualité fixé par la Ville de Montréal, et dans l'esprit de la nouvelle réglementation de qualité de l'eau pour les piscines (Q-2, R.39), il est impératif que le système de filtration puisse permettre six (6) changements d'eau par jour. L'abondance de crème solaire diluée dans l'eau est un facteur qui contribue grandement à cette situation et les quatre changements d'eau par jour du système de filtration ne sont pas suffisants.

Le système de filtration actuel du bassin ne répond donc plus aux standards recommandés par la Ville de Montréal, ni aux normes établies par le gouvernement du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1642 (12 octobre 2016) - Adopter le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes pour la période 2017-2019.

CA16 160365 (7 novembre 2016) - Autoriser le dépôt d'une demande de financement au programme aquatique de Montréal (PAM) pour le projet de réfection et de mise aux normes de la piscine extérieure du parc John-F.-Kennedy.

CM14 1123 (24 novembre 2014) - Adopter la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014.

CM13 0340 (23 avril 2013) - Adopter le Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025.

DESCRIPTION

Pour atteindre l'objectif de la mise aux normes du système de filtration, des interventions devront être réalisées sur le bâtiment actuellement trop exigu. Un agrandissement est prévu situé sur la façade Sud du bâtiment existant du côté de l'avenue St-Cyril. Le système de filtration et tous les équipements connexes seront relocalisés dans la nouvelle salle mécanique de l'agrandissement du chalet. Le système de filtration existant se trouve au sous-sol du bâtiment.

Par la nature du projet, en complément du programme fonctionnel et technique, des améliorations locales seront à prévoir sur le pavillon des baigneurs, la plage de la piscine et la plage de la pataugeoire.

JUSTIFICATION

Afin de procéder à l'acquisition de services professionnels pour la réalisation de plans et devis, gestion et surveillance des travaux pour la réfection et la mise aux normes des installations de la piscine John-F.-Kennedy à Outremont, le directeur des travaux publics a procédé au lancement d'un appel d'offres public dans le système électronique SEAO le 7 août 2017. Onze (11) firmes ont pris le cahier des charges et quatre (4) ont déposé une soumission, soit 36%. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 23 août 2017 à 14h00. Les entreprises suivantes ont déposés une proposition. Chacune des soumissions a été analysée par un comité de sélection réuni à cette fin en ayant recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé sur divers critères relatifs au mandat proposé. Le comité de sélection qui s'est réuni le 29 août 2017 a procédé, dans un premier temps, à l'analyse des soumissions relativement aux critères exigés dans la grille d'évaluation de l'appel d'offres. Quatre (4) des firmes ont obtenu un pointage supérieur à 70 points au résultat intérimaire et leurs enveloppes contenant les prix ont été ouvertes afin de procéder à l'application de la formule déterminant la pointage final. Voici le résultat de l'analyse des soumissions:

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		Pointage intérimaire	Prix (taxes incluses)	Pointage final
1	Cardin Ramirez Julien Inc.	72,5	145 328,40\$	8,43
2	Poirier Fontaine Architectes Inc.	81	157 918,00\$	8,30
3	Viau Bastien Gosselin Architectes Inc.	78,5	191 663,33\$	6,70
4	Héloïse Thibodeau Architectes Inc.	78	197 182,13\$	6,49

Estimation professionnelle par le responsable du dossier		234 670,41\$	
Coût moyen des soumissions reçues			173 022,97\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme			27 694,57\$ 19,06%
<i>((Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / plus basse) x 100</i>			
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme			51 853,73\$ 35,68%
<i>((La plus haute conforme - plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation			89 342,01\$ -38,07%
<i>((La plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse			12 589,60\$ 8,66%
<i>((La deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			

Le comité de sélection recommande d'octroyer le contrat à la firme CARDIN RAMIREZ JULIEN INC., le soumissionnaire conforme s'étant mérité le meilleur pointage lors de l'évaluation, pour les services professionnels de réalisation de plans et devis, gestion et surveillance des travaux pour la réfection et la mise aux normes des installations de la piscine John-F.-Kennedy à Outremont, contrat no. SP05/06-17, pour un montant total de 145 328.40\$ (taxes incluses)

Les services professionnels étaient estimés à 234 670,41\$. L'écart entre l'estimation et le plus bas soumissionnaire 145 328,40\$ correspond à 38%. L'estimation est basé sur des honoraires professionnels incluant la surveillance des travaux d'une durée estimé de 6 mois, soit d'environ 11% du plafond budgétaire alloué au projet d'exécution des travaux. Le montant soumis par le plus bas soumissionnaire est très bas puisque la moyenne des soumissions reçues se chiffre à 173 022,97\$, soit 19% d'écart. Nous pouvons justifier un grand écart entre l'estimé et la plus basse soumission sachant qu'il y a eu beaucoup de preneur du cahier des charges et que la concurrence du marché est forte.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser de 145 328,40\$ taxes incluses sera assumé comme suit: Un montant maximal de 132 704,20\$ net de ristournes proviendra du PTI du Service de la diversité sociale et des sports et sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale #16-013.

Le projet est admissible au Programme aquatique de Montréal - volet mise aux normes 2017-2019 et cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

L'arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100 % par l'Arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020, soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Favoriser la revitalisation urbaine et rencontrer les exigences du Gouvernement du Québec sur la qualité de l'eau dans les piscines et autres bassins artificiels.
Nous risquons de devoir fermer la piscine si nous ne procédons pas maintenant à l'octroi de contrat des services professionnels. Afin d'assurer, pour l'été prochain, un service aux citoyens, il est important de procéder sans plus tarder.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le présent mandat suivra les étapes de réalisation suivante:

- Octroi du présent contrat Septembre 2017
- Réunion de démarrage Septembre 2017
- Présentation au CCU Décembre 2017
- Dépôt des documents pour soumission Février 2018
- Appel d'offres pour réalisation des travaux Mars 2018
- Octroi du contrat des travaux Avril 2018
- Début des travaux de construction Mai 2018
- Fin des travaux Décembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique LEMAY, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Dominique LEMAY, 31 août 2017

Antoine MARCEAU-POIRIER
Ingénieur junior

Sophie LABERGE
C/d voirie & parcs <<arr.<60000>>

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

André BRIDEAU
Directeur des Travaux publics



Dossier # : 1175078021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à la firme « 9291-6287 Québec inc. (Groupe Rnet) », pour l'enlèvement des graffitis au montant de 15 000 \$ (taxes incluses) le tout selon la grille tarifaire soumise lors de l'appel d'offres public 16-15041 (Entente corporative 1117028) - Dépense provenant du Programme de propreté 2017 de la Ville centre

Il est recommandé:

D'AUTORISER une dépense de 15 000,00 \$ (taxes incluses) pour l'enlèvement des graffitis pour l'année 2017;

D'AUTORISER l'octroi d'un contrat de gré à gré à la firme 9291-6287 Québec Inc. (Groupe Rnet), au montant de 15 000,00 \$ (taxes incluses) selon la grille tarifaire jointe au dossier;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2017-09-01 09:42

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1175078021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à la firme « 9291-6287 Québec inc. (Groupe Rnet) », pour l'enlèvement des graffitis au montant de 15 000 \$ (taxes incluses) le tout selon la grille tarifaire soumise lors de l'appel d'offres public 16-15041 (Entente corporative 1117028) - Dépense provenant du Programme de propreté 2017 de la Ville centre

CONTENU

CONTEXTE

Au printemps 2017, l'entrepreneur Groupe Rnet a accepté de prolonger d'une année son contrat aux mêmes conditions que pour l'année 2016. Se fondant sur les données des années antérieures, il a été estimé que pour l'arrondissement d'Outremont, 770 m² de graffitis seraient enlevés avec des produits nettoyants et 1130 mètres² seraient recouverts de peinture.

Le Service de la concertation des arrondissements de la Ville-centre nous a depuis alloué une somme de 15 000 \$ (toutes taxes incluses) afin de poursuivre nos efforts pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé de l'arrondissement d'Outremont.

Suite aux discussions avec le Service de l'approvisionnement, nous ne pouvons simplement bonifier le contrat actuel puisqu'en raison du montant maximal de l'entente corporative 1117028 (valide d'avril 2016 à décembre 2017), il est estimé par l'agent d'approvisionnement au dossier que les cinq (5) arrondissements concernés par cette entente approchent déjà la dépense maximale permise. Le présent projet d'octroi ne peut donc être rattaché à cette entente corporative.

Cependant, tel qu'il nous a été suggéré par l'Approvisionnement, nous avons choisi de procéder avec un contrat de gré à gré avec l'entrepreneur actuel pour le montant précité de 15 000 \$ dans la mesure où le Groupe Rnet s'engageait à utiliser la même grille tarifaire soumise lors de l'appel d'offres public ayant mené à l'entente corporative 117028.

Les avantages de procéder ainsi sont multiples :

- grille tarifaire concurrentielle résultant d'un appel d'offres public et encore en vigueur dans le cadre d'une entente corporative;
- harmonisation des opérations sur le terrain avec un même fournisseur;
- suivi plus aisé pour les citoyens qui ne voient qu'un seul entrepreneur intervenir sur leur propriété;
- excellente connaissance du territoire et des procédures en vigueur.

L'entrepreneur Groupe Rnet s'est engagé formellement par écrit à respecter ladite grille tarifaire (voir pièce jointe).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 16 0128 - 3 avril 2017 - Autoriser le renouvellement du contrat pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé à la firme « 9291-6287 Québec inc (Groupe RNet) », au montant de 15 556,12 \$ (taxes incluses), pour l'année 2017 - Appel d'offres public 16-15041 - Entente corporative 1117028 - Dépense provenant du budget de fonctionnement;
CA16 16 0303 - 6 septembre 2016 - Bonifier de 15 000 \$ le contrat pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé octroyé à la firme 9291-6287 Québec Inc. (Groupe Rnet) pour un montant total de 30 556.12 \$ (taxes incluses) pour l'année 2016. Dépense provenant du programme Propreté 2016 du Service de la concertation des arrondissements;

CA16 16 0096 - 4 avril 2016 - Octroyer un contrat pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé à la firme « 9291-6287 Québec Inc. (Groupe Rnet) », au prix total de sa soumission, soit, 15 556,12 \$ (incluant les taxes), pour l'année 2016 avec possibilité de prolongation d'un an pour un maximum de deux prolongations - Appel d'offres public 16-15041 - Dépense provenant du budget de fonctionnement;

CA14 16 0128 - 8 avril 2014 - Octroyer un contrat pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé à la firme Hydrotech NHP inc. jusqu'au 31 décembre 2015 pour un montant total de 56 636,68 \$ (taxes incluses) avec une possibilité de prolongation de douze (12) mois consécutifs, en considération d'un montant annuel de 28 318,34 \$ (taxes incluses) à même le budget de fonctionnement, suite de l'appel d'offres public 14-13414 (5) soumissionnaires conformes.

DESCRIPTION

Le contrat comprend le repérage des graffiti et leur enlèvement, soit par application de peinture, soit par l'utilisation de produits nettoyants sécuritaires pour l'environnement. Les travaux seront exécutés en majeure partie sur le domaine privé le long des rues et des ruelles. Le repérage comprend l'étape de faire signer au propriétaire un formulaire d'autorisation d'intervention qui demeurera valide pour trois années. Il est précisé qu'en certains endroits, l'adjudicataire peut avoir à intervenir jusqu'à une hauteur égale ou supérieure à quatre (4) mètres du sol. Ce contrat intervient suite à un appel d'offre corporatif regroupant cinq arrondissements et à un renouvellement de contrat en début d'année.

JUSTIFICATION

La présence de graffitis demeure une préoccupation importante pour l'arrondissement d'Outremont. Dans un tel contexte, il est bien connu que nous devons intervenir de manière prompte et efficace dès le dépistage initial des graffiti afin de contrecarrer les actions préjudiciables et récurrentes des vandales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de 15 000 \$ proviendra du Service de la concertation des arrondissements destiné à l'amélioration de la propreté dans les arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à l'octroi, nous considérons que l'entrepreneur pourra poursuivre ses travaux de dépistage et d'enlèvement des graffiti tant que les conditions climatiques le permettront pour l'année en cours.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Jonathan ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabel Cristina OLIER, Outremont
Jean-Marc BISSONNETTE, Service de la concertation des arrondissements
Julie MILLETTE, Service de la concertation des arrondissements

Lecture :

Isabel Cristina OLIER, 27 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruno PAQUET
Cadre gestionnaire

ENDOSSÉ PAR

Sophie LABERGE
C/d voirie & parcs <<arr.<60000>>

Le : 2017-08-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André BRIDEAU
Directeur des Travaux publics



Dossier # : 1175078027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation de ne pas donner suite à l'appel d'offres sur invitation TP06/06-17 Travaux de réfection de sentiers, murets et clôtures au parc F-X-Garneau et de rejeter la seule soumission déposée et non conforme

Il est recommandé:

- de ne pas donner suite à l'appel d'offres sur invitation TP06/06-17 intitulé " Travaux de réfection de sentiers, murets et clôtures au parc F-X-Garneau" et de rejeter la seule soumission.

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2017-08-28 16:53

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les
citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1175078027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation de ne pas donner suite à l'appel d'offres sur invitation TP06/06-17 Travaux de réfection de sentiers, murets et clôtures au parc F-X-Garneau et de rejeter la seule soumission déposée et non conforme

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des attributions financières du *Programme triennal d'immobilisation* (PTI) de l'arrondissement d'Outremont, un montant a été accordé pour l'aménagement des parcs et pour des interventions menant entre autre, à la réfection de sentiers, murets et clôtures dans divers parcs. Dans ce contexte, le parc F-X-Garneau avait été identifié en 2016 pour des travaux mineurs aux abords des tennis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 16 0138 - 02 mai 2016 - D'octroyer un contrat à la firme « Consultants AECOM Inc. », plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 65 915,17 \$ (incluant les taxes et les contingences) pour des services professionnels pour la caractérisation, la conception, la préparation de plans et devis et pour la surveillance de chantier pour des travaux de réfection de chemins, de sentiers et de murets dans plusieurs parcs de l'arrondissement suite à l'appel d'offres public SP03/03-16 / d'autoriser une dépense à cette fin de 65 915,17 \$ provenant du PTI / d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA16 16 0295 -06 septembre 2016 - Ne pas donner suite à la seule soumission conforme suite à l'appel d'offres public TP06/07-16 pour des travaux de réfection de chemins, de sentiers et de murets dans plusieurs parcs de l'arrondissement.

DESCRIPTION

La Direction des travaux publics de l'arrondissement d'Outremont a procédé à l'appel d'offres sur invitation TP06/06-17 du 8 au 17 août 2017 afin de trouver un entrepreneur ayant les compétences nécessaires à la réalisation des travaux de réfection mineurs et de mise à niveau des structures vieillissantes du parc F-X-Garneau. Suite à l'ouverture des soumissions, un (1) seul soumissionnaire (Environnement Routier NRJ Inc.) sur (5) cinq soumissionnaires invités a déposé une offre.

Bien que la soumission déposée par l'entrepreneur Environnement Routier NRJ Inc. de 123 793,81 \$ rencontre la conformité au niveau des documents contractuels, elle dépasse considérablement la limite du montant autorisé (99 999\$) pour les appels d'offres sur invitation. L'estimation du coût des travaux pour ce contrat était de 60 328,01\$.

Le présent appel d'offres sur invitation doit être rejeté.

JUSTIFICATION

Pour l'élaboration de l'appel d'offres TP06/06-17, la Division des études techniques s'est basée sur la documentation préparée par la firme de consultants AECOM dans le cadre de son contrat de services professionnels octroyé en 2016. Il y avait des défauts importants dans les livrables soumis par le consultant l'année dernière (erreurs d'estimation et mise en page de tableaux) ce qui a eu comme conséquence de rejeter la soumission reliée à l'appel d'offres public TP06/07-16. Bien que le consultant AECOM ait effectué des corrections, il reste que le travail n'était pas complet particulièrement au niveau des mises en plan et que cet élément pourrait justifier les écarts de prix considérables entre les prix estimés et les prix du seul soumissionnaire.

De plus, les motifs suivants pourraient expliquer la faible participation (1 invitation déposée sur 5 invitations) des soumissionnaires:

- Le lancement de l'appel d'offre s'est déroulé toute suite après la période de vacances estivales de la construction, ce qui pour certaines compagnies représente encore des absences et manque du personnel pour soumissionner.
- Certains entrepreneurs ont déjà comblé leur carnet de commandes, comme le justifie l'avis de désistement reçu pour cet appel d'offres.
- D'après le devis technique basé sur le travail du consultant, les plans de construction et d'arpentage revenaient à la charge de l'entrepreneur ce qui représentait du travail supplémentaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fabian VEGA
Architecte paysagiste B.A.P.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-18

Sophie LABERGE
C/d voirie & parcs <<arr.<60000>>



Dossier # : 1160465002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 d) prendre des mesures visant à limiter les nuisances et les obstacles entravant l'accès sécuritaire des citoyennes et des citoyens à leur domicile et au réseau piétonnier
Projet :	-
Objet :	Addenda - Autoriser une dépense supplémentaire de 6 898,50 \$(incluant les taxes) pour les travaux de réfection routière du PRR, PRRRL et RAAV (PRRRA) 2016 (appel d'offres public TP03/06-16) pour l'avenue Wiseman visant la reconstruction de la chaussée sur 500 mm et la reconstruction d'une portion des trottoirs – Dépense provenant du budget du PTI de la ville-centre

Tel que demandé par la direction des travaux publics par le biais de l'addenda joint au dossier décisionnel;

Il est recommandé:

D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 6 898,50 \$(incluant les taxes) pour les travaux de réfection routière du PRR, PRRRL et RAAV (PRRRA) 2016 (appel d'offres public TP03/06-16) pour l'avenue Wiseman visant la reconstruction de la chaussée sur 500 mm et la reconstruction d'une portion des trottoirs – Dépense provenant du budget du PTI de la ville cente

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2017-08-31 18:44

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

IDENTIFICATION **Dossier # :1160465002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 d) prendre des mesures visant à limiter les nuisances et les obstacles entravant l'accès sécuritaire des citoyennes et des citoyens à leur domicile et au réseau piétonnier
Projet :	-
Objet :	Addenda - Autoriser une dépense supplémentaire de 6 898,50 \$(incluant les taxes) pour les travaux de réfection routière du PRR, PRRRL et RAAV (PRRRA) 2016 (appel d'offres public TP03/06-16) pour l'avenue Wiseman visant la reconstruction de la chaussée sur 500 mm et la reconstruction d'une portion des trottoirs – Dépense provenant du budget du PTI de la ville-centre

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement Outremont exécute le contrat du PRR 2016 par le biais de la caution suite à la faillite de la compagnie Socomec Industriel Inc. Des travaux de reconstruction de la chaussée, des trottoirs et l'implantation de saillies là ou requis sont effectués sur 7 tronçons de rue différents. La présente demande concerne l'avenue Wiseman entre Bernard et Saint-Viateur : Reconstruction de la chaussée sur 500 mm et reconstruction d'une portion des trottoirs.

Dans le cadre des travaux de reconstruction sur l'avenue Wiseman, le trottoir Est est reconstruit par de multiples sections. Lors des travaux sur la chaussée et les trottoirs, plusieurs autres sections non touchées ont été abîmés. De plus, à des fins d'homogénéité et en appui avec le contexte social une dépense supplémentaire est requise afin de reconstruire certaines sections de trottoir. Une dépense supplémentaire de 6 898,50\$, incluant les taxes, est nécessaire pour la finalité des travaux de l'avenue Wiseman.

Aspect financier

L'avenue Wiseman fait partie du programme Réseau artériel administratif ville (RAAV) financé par le central.

L'imputation budgétaire pour les trottoirs de cette rue est :

6101.7716006.802701.03107.57201.000000.0000.163922.000000.17030.00000

Cet addenda a été validé par Madame Laberge, chef de division des études techniques de l'arrondissement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
André BRIDEAU, Outremont
Sophie LABERGE, Outremont

Lecture :

Jean CARRIER, 30 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine MARCEAU-POIRIER
Ingénieur junior

IDENTIFICATION

Dossier # :1160465002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 d) prendre des mesures visant à limiter les nuisances et les obstacles entravant l'accès sécuritaire des citoyennes et des citoyens à leur domicile et au réseau piétonnier
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 2 271 529.57\$ (incluant les taxes) pour les travaux de réfection routière du PRR, PRRRL et RAAV (PRRRA) 2016 et octroyer un contrat à cette fin à la firme Socomec Industriel inc., suite à l'appel d'offres public TP03/06-16 (5 soumissionnaires conformes) – Dépense provenant du budget du PTI

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des attributions financières du *Programme triennal d'immobilisation* (PTI) de l'arrondissement d'Outremont pour l'exercice financier 2016, un montant a été accordé pour la réfection de la chaussée et des trottoirs (PRR) sur certains tronçons de l'arrondissement. Dans le cadre de ce programme, le conseil d'arrondissement a validé le choix des rues suivantes :

- Avenue Bernard, de McEachran à Davaar;
- Avenue Prince-Philip, de Springgrove à Springgrove;
- Avenues Glencoe, de Côte-Ste-Catherine à Willowdale;
- Avenue Dunlop, de Van Horne à Ducharme.

D'autre part, une somme de 750 000\$ a été réservée par le Service des infrastructures, de la voirie et des transport de la Ville de Montréal dans le cadre de la mise en oeuvre d'un *Programme de réfection du réseau routier local* (PRRRL) pour l'année 2016 suite à une décision du comité exécutif. L'arrondissement est responsable de la sélection des tronçons, de la nature des travaux, de la conception, de l'appel d'offres et de la réalisation des travaux. Les rues retenues ne doivent pas faire partie du PTI local de l'arrondissement, ni du RAAV et doivent constituer un investissement supplémentaire dans le réseau routier. Ainsi, suivant certaines conditions (état des conduites souterraines, état de dégradation de la chaussée) la priorité a été donnée aux rues suivantes:

- Avenue de l'Épée, de Lajoie à Bernard;

- Avenue de Willowdale, de Wilderton à Limite Ouest.

De plus, une somme a été réservée par le Service des infrastructures, de la voirie et des transport de la Ville de Montréal dans le cadre du Programme de réfection routière du Réseau Artériel Administratif de la ville (RAAV) phase 2 (appelé PRRRA dans la soumission TP03/06-16). Ainsi, suivant certaines conditions (état des conduites souterraines, état de dégradation de la chaussée) la priorité a été donnée à la rue suivante:

- Wiseman, de Bernard à St-Viateur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0462 - 23 mars 2016 - Approuver un projet de convention par lequel Les Consultants SM inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels de caractérisation environnementale, d'études géotechniques, de réalisation de plans et devis, de contrôles qualitatifs des matériaux et de surveillance environnementale, de gestion et de surveillance des travaux du PRR, PRRRL et du PRRRA 2016, dans l'arrondissement d'Outremont, pour une somme maximale de 184 244,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP01/01-16;

CA16 160067 - Octroyer un contrat à la firme Les Consultants SM inc. pour des services professionnels de caractérisation environnementale, d'études géotechniques, de réalisation de plans et devis, de contrôles qualitatifs des matériaux et de surveillance environnementale, de gestion et surveillance des travaux du PRR, PRRRL et du PRRRA 2016 dans l'arrondissement d'Outremont, au montant de 184 244.97\$ (incluant les taxes), suite à l'appel d'offres public SP01/01-16 (deux soumissionnaires conformes) - Budget provenant du PTI de l'arrondissement et du PTI de la ville centre.

DA160465002 - 31 mai 2016 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres publics pour l'exécution des travaux du Programme de réfection routière du Réseau Artériel Administratif de la Ville (RAAV) phase 2 de 2016 dans l'arrondissement d'Outremont;

CA16 160030 - 1 février 2016 - Offrir, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la préparation des plans et devis, la surveillance et la réalisation de travaux de réfection routière sur l'avenue Wiseman entre l'avenue Bernard et l'avenue St-Viateur - Programme de réfection routière du Réseau Artériel Administratif de la Ville (RAAV) phase 2.

DESCRIPTION

Les travaux consisteront à réparer une partie de la fondation des rues, à refaire l'asphalte, reprendre les sections de trottoirs détériorés et aménager des saillies.

JUSTIFICATION

Afin de procéder à la réfection de certains tronçons des avenues Bernard, Prince-Philip, Glencoe, Dunlop, de l'Épée, Willowdale et Wiseman dans le cadre du programme de réfection routière (PRR) 2016, du Programme de réfection du réseau routier local (PRRRL) 2016 et du Programme de réfection routière du Réseau Artériel Administratif de la ville (RAAV) phase 2, le directeur des Travaux publics a procédé au lancement d'un appel d'offres public dans le système électronique d'appel d'offres SEAO le 7 juin 2016. Neuf (9) firmes ont pris le devis descriptif et cinq (5) ont déposé des soumissions, soit 57%.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 23 juin 2016 à 14 h. Les bordereaux de prix ont été joints au présent sommaire.

RÉSULTATS DE SOUMISSION	<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1 Socomec Industriel inc.	2 065 026.88\$	206 502.69\$	2 271 529.57\$
2 Pavage Métropolitain Inc.	2 071 997.70\$	207 199.77\$	2 279 197.47\$
3 Groupe TNT inc.	2 089 140.88\$	208 914.09\$	2 298 054.97\$
4 Construction Soter Inc.	2 243 839.46\$	224 383.95\$	2 468 223.41\$
5 Les Constructions et Pavage Jeskar Inc.	2 388 973.55\$	238 897.35\$	2 627 870.90\$
Estimation professionnelle par le consultant	2 711 800.35\$	271 180.04\$	2 982 980.39\$
Coût moyen des soumissions reçues			2 388 975.26
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme <i>((Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / plus basse) x 100</i>			\$ 117 445.69\$ 5.2%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme <i>((La plus haute conforme - plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			356 341.33\$ 15.7%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation <i>((La plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-711 450.82\$ -23.9%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse <i>((La deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			7 667.90\$ 0.3%

Étant donné que le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme respecte la conformité de l'appel d'offres public tel que l'indique le rapport d'analyse des soumissions élaboré par la firme Les Consultants SM inc. , nous recommandons l'octroi du contrat à la firme Socomec Industriel inc. pour la réfection de certains tronçons des avenues Bernard, Prince-Philip, Glencoe, Dunlop, de l'Épée, Willowdale et Wiseman pour un montant total maximal de **2 271 529.57\$** toutes taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 2 271 529.57\$ (taxes incluses)
 Cette dépense est répartie de la façon suivante entre les PTI 2016 du Service des infrastructures, de la voirie et des transport et de l'arrondissement d'Outremont:

Avenue Bernard: 162 253.29\$ (taxes incluses) - Dépense à 100% par Outremont;
 Avenue Prince-Philip: 244 491.46\$ (taxes incluses) - Dépense à 100% par Outremont;
 Avenue Glencoe: 287 755.98\$ (taxes incluses) - Dépense à 100% par Outremont;
 Avenue Dunlop: 294 571.12\$ (taxes incluses) - Dépense à 100% par Outremont;
 Contingences: 98 907.19\$ (taxes incluses) - Dépense à 100% par Outremont;

Avenue de l'Épée: 248 485.12\$ (taxes incluses) - Dépense à 100% par le Service des infrastructures, de la voirie et des transport (SIVT).
 Avenue Willowdale: 369 408.93\$ (taxes incluses) - Dépense à 100% par le Service des infrastructures, de la voirie et des transport (SIVT).
 Avenue Wiseman: 458 060.97\$ (taxes incluses) - Dépense à 100% par le Service des infrastructures, de la voirie et des transport (SIVT).

Contingences: 107 595.50\$ (taxes incluses) - Dépense à 100% par le Service des infrastructures, de la voirie et des transport (SIVT).

Total des coûts pour Outremont: 1 087 979.05\$ (taxes incluses)

Total des coûts pour le Service des infrastructures, de la voirie et des transport (SIVT): 1 183 550.52\$ (taxes incluses)

Voici la répartition des coûts attribuée à la chaussée et aux trottoirs pour le Service des infrastructures, de la voirie et des transport:

Avenue de l'Épée: Chaussée 71.4%, Trottoirs 28.6%;

Avenue Willowdale: Chaussée 74.5%, Trottoir 25.5%.

Avenue Wiseman: Chaussée 76.0%, Trottoir 24.0%.

Programme	Compétence	Répartition	Chaussée (Tx incl.)	Trottoir (Tx incl.)	Total (Tx incl.)
PRR					
Avenue Bernard	Outremont	100%			162 253.29\$
Avenue Prince-Philip	Outremont	100%			244 491.46\$
Avenue Glencoe	Outremont	100%			287 755.98\$
Avenue Dunlop	Outremont	100%			294 571.12\$
Contingences	Outremont	100%			98 907.19\$
Sous-total					1 087 979.05\$
PRRRL					
de L'Épée	SIVT	100%	177 418.38\$	71 066.74\$	248 485.12\$
Willowdale	SIVT	100%	275 209.65\$	94 199.28\$	369 408.93\$
Contingences	SIVT	100%	45 262.80\$	16 526.60\$	61 789.40\$
Sous-total			497 890.83\$	181 792.62\$	679 683.45\$
RAAV (PRRRA)					
Wiseman	SIVT	100%	348 126.34\$	109 934.63\$	458 060.97\$
Contingences	SIVT	100%	34 812.63\$	10 993.46\$	45 806.10\$
Sous-total			382 938.97\$	120 928.10\$	503 867.07\$

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention du Services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens de l'arrondissement ainsi que dans l'intervention du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: 1er août 2016
Début des travaux: août 2016
Fin des travaux: octobre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Le procès-verbal donnant la liste des soumissionnaires se trouve aux pièces jointes.

Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires de cet appel d'offres.

Le présent appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment.

L'adjudicataire a reçu l'autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés financiers en date du 18 juin 2013 et en vigueur jusqu'au 16 juin 2016, voir pièce jointe. Malgré cette dernière date, l'adjudicataire est toujours inscrit au site de l'AMF. Le contentieux de la Ville de Montréal a procédé à cette vérification.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Jonathan ST-LOUIS)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 18 juillet 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-20

Alain Fiset
Ingénieur

Sophie Laberge
C/d Études techniques

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

André BRIDEAU
Directeur des Travaux publics



Dossier # : 1177011019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er juin au 31 juillet 2017

Je recommande le dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2017.

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2017-08-31 18:45

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les
citoyens

IDENTIFICATION**Dossier # :1177011019**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er juin au 31 juillet 2017

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu du règlement de délégation de pouvoirs de l'arrondissement, les fonctionnaires autorisés doivent faire rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de l'autorisation des dépenses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Il s'agit du dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période de mai 2017.

JUSTIFICATION

Requis par le règlement sur la délégation des pouvoirs de l'arrondissement d'Outremont.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabel Cristina OLIER
Préposée au soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-17

Suzanne JEFFREY
Chef de division ressources financières,
matérielles et informationnelles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-France PAQUET
Directrice des Services administratifs du greffe et
des relations
avec les citoyens/ Secrétaire de l'arrondissement



Dossier # : 1177011021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant les mois de mai et juin 2017

Je recommande le dépôt des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant les mois de mai et juin 2017

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2017-08-31 18:46

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les
citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1177011021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant les mois de mai et juin 2017

CONTENU

CONTEXTE

La carte d'approvisionnement VISA Desjardins permet au personnel de la Ville de Montréal de procéder plus aisément à l'acquisition de certains biens et services.

Par contre son utilisation est assujettie à certaines règles que l'on retrouve dans les encadrements de la Ville.

- La Carte d'achat ne doit pas être utilisée pour payer des transactions liées au domaine des services professionnels.

- La carte d'achat ne peut être utilisée chez un autre fournisseur, pour l'achat de biens et de services qui peuvent être obtenus par le biais d'une entente sauf en dehors des heures de bureau.

Les détenteurs de cartes sont les suivants :

Suzanne Jeffrey au nom des Ressources financières et approvisionnements

Anne-Marie Poitras au nom des Loisirs et de la culture

André Brideau au nom des Travaux publics

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dépôt des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant les mois de mai et juin 2017.

JUSTIFICATION

Afin d'assurer une transparence en matière des dépenses, la direction des services administratifs a opté de faire une reddition des achats sur cartes de crédit de tous les détenteurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabel Cristina OLIER
Préposée au soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-18

Suzanne JEFFREY
Chef de division ressources financières,
matérielles et informationnelles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-France PAQUET
Directrice des Services administratifs du greffe et
des relations
avec les citoyens/ Secrétaire de l'arrondissement



Dossier # : 1177011020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des virements de crédits période du 1er juin au 31 juillet 2017

Je recommande le dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2017.

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2017-08-31 18:47

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens

IDENTIFICATION**Dossier # :1177011020**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des virements de crédits période du 1er juin au 31 juillet 2017

CONTENU**CONTEXTE**

Nous présentons la liste des virements effectués par les services administratifs, afin que le Conseil puisse suivre les modifications apportées au budget initial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La division des ressources financières désire informer le conseil d'arrondissement des virements budgétaires effectués par sa division pour la période indiquée à l'objet du sommaire.

Seule la direction des services administratifs, division des ressources financières est autorisée à effectuer des virements après demande des gestionnaires autorisés et signature des formulaires requis.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabel Cristina OLIER
Préposée au soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-17

Suzanne JEFFREY
Chef de division ressources financières,
matérielles et informationnelles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-France PAQUET
Directrice des Services administratifs du greffe et
des relations
avec les citoyens/ Secrétaire de l'arrondissement



Dossier # : 1173489023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de juin et juillet 2017

Je recommande le dépôt du rapport des décisions déléguées pour les mois de juin et juillet 2017.

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2017-08-31 18:50

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1173489023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de juin et juillet 2017

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit des rapports de reddition de comptes des décisions déléguées qui sont signées dans le système de Gestion des Dossiers Décisionnels (GDD).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Ces rapports de reddition de comptes sont requis par le *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (AO-3)*.

JUSTIFICATION

Article 3 du *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (AO-3)*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Reddition de comptes au conseil.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS
C/d ress.hum.<<arr.<60000>>

Le : 2017-08-15

**Dossier # : 1176723074**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la constitution de la "Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont"

ATTENDU QU'UNE requête a été déposée à l'arrondissement d'Outremont demandant de procéder à la création de la Société de développement commercial (SDC) « Laurier Ouest - Outremont » dans un district commercial visé sur l'avenue Laurier entre la rue Hutchison et l'avenue de l'Épée;

ATTENDU QUE le 4 juillet 2017, le conseil d'arrondissement d'Outremont a adopté le règlement AO-356 intitulé *Règlement délimitant le district commercial de « Laurier Ouest - Outremont »* aux fins de constitution d'une société de développement commercial;

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (R.L.R.Q., chapitre E-2.2), un registre des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire a été tenu le 15 août 2017 et puisque le nombre de signatures requis n'a pas été atteint, un scrutin référendaire n'a pas à être tenu;

Il est recommandé:

D'AUTORISER la constitution de la «Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont», laquelle aura compétence dans le district montré au plan annexé à la présente recommandation comme annexe A;

DE TRANSMETTRE au Registraire des entreprises trois copies certifiées conformes de la résolution autorisant la constitution de la société, et ce, conformément à l'article 458.16 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19);

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2017-09-01 11:47

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les
citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1176723074

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la constitution de la "Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont"

CONTENU

CONTEXTE

Le 5 mai 2017, une requête a été déposée par l'Association des commerçants de l'avenue Laurier Ouest auprès de la secrétaire d'arrondissement en prévision de la formation de la Société de développement commercial (SDC) Laurier Ouest - Outremont. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ci-après appelée LCV, cette requête a été déposée à la séance du conseil d'arrondissement (CA) du 4 juillet 2017 et la secrétaire d'arrondissement a expédié, le 27 juillet 2017, à tous les contribuables tenant un établissement dans le district proposé, un avis les informant de la tenue d'un registre afin de recevoir la signature de ceux qui s'opposent à la formation de la société.

À la fermeture du registre tenue le 15 août 2017, trois contribuables sont venus signer le registre d'opposition à sa création de la SDC alors que le minimum requis pour la tenue d'un registre était fixé à dix-huit signatures. Le Certificat de la Secrétaire substitut d'arrondissement établissant le résultat de la procédure d'enregistrement est déposé au même moment, soit à la séance du 5 septembre 2017.

Sur la base du résultat du registre, le conseil d'arrondissement peut adopter une résolution pour autoriser la constitution de la société.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 16 0346

3 octobre 2016

Adoption par le conseil d'arrondissement du *Règlement sur les Sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Outremont*

CA17 16 0311

4 juillet 2017

Recevoir la requête pour la constitution d'une société de développement commercial sous la dénomination « Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont »

CA17 16 0280

4 juillet 2017

Adoption par le conseil d'arrondissement du *Règlement délimitant un district commercial portant la désignation « Laurier Ouest - Outremont »*

DESCRIPTION

Autoriser la constitution de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont dans le district montréal au plan annexé au présent sommaire décisionnel comme annexe A

JUSTIFICATION

La SDC est une organisation dotée d'une permanence et d'un budget de fonctionnement récurrent basé sur les cotisations obligatoires perçues auprès de ses membres. Cette permanence et ces cotisations favorisent une stabilité d'organisation et de suivi de projets qui permettent d'en faire un partenaire de premier plan pour participer à la dynamique commerciale et d'affaires de ses membres et du milieu de vie qu'elle contribue à desservir. La SDC devient un interlocuteur privilégié pour accompagner et faciliter la réalisation de diverses interventions municipales dans le territoire qu'elle représente.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le maintien de quartiers d'affaires diversifiés au coeur de Montréal représente un atout majeur permettant aux montréalais de travailler à proximité de leur lieu de résidence. Le maintien des commerces de proximité est également un atout important permettant l'achat de biens de consommation et de services courants près de leur lieu de résidence. Cette proximité favorise leur fréquentation à pied, à vélo ou en transport en commun.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La création de la SDC permettra à 67 entreprises de:

- parler d'une même voix d'enjeux communs et aussi spécifiques à certaines industries;
- d'établir une collaboration efficace avec les décideurs;
- constituer une force économique incontournable dans l'arrondissement d'Outremont et à Montréal;
- faire de meilleures affaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Suivant la constitution de la société, un avis de convocation à une première assemblée générale sera transmis par les signataires de la requête en constitution de la société à tous les établissements d'entreprises du district.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 5 septembre 2017 - Résolution du CA désignant une élue au conseil d'administration de la SDC (art. 458.24 LCV);
- Septembre 2017 - Dépôt au Registraire des entreprises de la résolution autorisant la constitution de la SDC Laurier Ouest - Outremont. À compter de la date du dépôt, la SDC est une personne morale (art. 458.16 et 458.17 LCV);
- Septembre 2017 - Première assemblée générale d'organisation de la SDC (Dans les 60 jours suivant le dépôt de la résolution autorisant la constitution de la SDC (art. 10 à 18 RA04 17047));
- Septembre 2017 - Assemblée générale du budget (art. 458.25 LCV);

- 2 octobre 2017 - Approbation par le CA du Règlement de régie interne (art. 458.20 LCV);
- 2 octobre 2017 - Approbation par le CA du budget (art. 458.27 LCV);
- 20 novembre 2107 - Avis de motion préalable à l'adoption par le CA du Règlement relatif aux modalités d'établissement, de perception et remboursement de la cotisation;
- 11 décembre 2017 - Adoption par le CA du Règlement relatif aux modalités d'établissement, de perception et remboursement de la cotisation (art. 458.20, 458.25, 458.27 458.28 LCV).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux articles 458.1 à 458.44 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et au *Règlement sur les Sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Outremont* (AO-333).

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François LEBRUN
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

René GIRARD
Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine

Le : 2017-08-16



Dossier # : 1172504041

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2017 - D'autoriser à cette fin le paiement de la cotisation annuelle de 1 043 Euros, soit environ 1 525 \$ selon le taux de change en vigueur - D'autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 1 043 euros, exempt de taxes, soit environ 1 525 \$ selon le taux de change en vigueur - Dépense provenant du budget de fonctionnement

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'AUTORISER l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2017;

D'AUTORISER à cette fin le paiement de la cotisation annuelle de 1 043 Euros, soit environ 1 525 \$ selon le taux de change en vigueur;

D'AUTORISER le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 1 043 euros, exempt de taxes, soit environ 1 525 \$ selon le taux de change en vigueur, et ce, à même le budget de fonctionnement, le tout tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2017-08-31 11:07

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1172504041

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2017 - D'autoriser à cette fin le paiement de la cotisation annuelle de 1 043 Euros, soit environ 1 525 \$ selon le taux de change en vigueur - D'autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 1 043 euros, exempt de taxes, soit environ 1 525 \$ selon le taux de change en vigueur - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

L'Arrondissement collabore depuis plus d'une décennie avec Casteliers, organisme à but non lucratif voué à la diffusion des arts de la marionnette à Montréal. À chaque mois de mars, Casteliers organise au Théâtre Outremont un festival international de marionnettes le *Festival de Casteliers*, connu auparavant sous la dénomination *Les trois jours de Casteliers*. À cette occasion, plusieurs délégations internationales sont présentes et des représentants des villes ayant à coeur le développement de la marionnette échangent sur son rayonnement.

L'idée de regrouper les villes amies de la marionnette au sein de l'Association des villes amies de la Marionnette (AVIAMA) a été proposée par la maire de Charleville-Mézières où se tient le plus important festival international des arts de la marionnette.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 16 0229 - 5 juin 2017 : D'autoriser une dépense relative au déplacement de Madame Marie Cinq-Mars, mairesse de l'arrondissement, pour sa participation à l'assemblée générale de l'Association des Villes-amies des Arts de la Marionnette (AVIAMA) dont l'arrondissement est membre, qui aura lieu du 22 au 24 septembre 2017, à Charleville-Mézières - montant estimé - 2000 \$ (incluant les taxes); D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA16 16 0405 - 5 décembre 2016 : D'autoriser l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'AVIAMA pour l'année 2016; D'autoriser à cette fin, le paiement de 1 087 euros, exempt de taxes, soit environ 1 600 \$, selon le taux de change en vigueur; D'autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 1 087 euros, exempt de taxes, soit environ 1 600 \$ selon le taux de change en vigueur, et ce, à même le budget de fonctionnement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier

décisionnel

CA15 16 0201 - 1er juin 2015 : D'autoriser l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'AVIAMA pour l'année 2015; D'autoriser le paiement de la cotisation 2015 de l'arrondissement à l'AVIAMA; D'autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire au montant de 1060 euros (1 443 \$ environ selon le taux de change en vigueur) à cette fin à même le budget de fonctionnement; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA 13 16 0303 - 3 septembre 2013 - D'autoriser l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'AVIAMA pour l'année 2013; d'autoriser le paiement de la cotisation 2013 de l'arrondissement à l'AVIAMA; d'autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire au montant de 801 euros (1 092 \$ environ selon le taux de change en vigueur) à cette fin; d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA12 16 0090 - 5 mars 2012 - Autoriser l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2012 et le paiement de la cotisation annuelle de 737 euros (967 \$ environ selon le taux de change en vigueur).

CA11 16 0256 - 6 septembre 2011 - Autoriser madame la mairesse Marie Cinq-Mars à représenter l'arrondissement lors de la première assemblée générale de l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) qui se tiendra à Charleville-Mézières, en France, les 23, 24 et 25 septembre, dans le cadre du Festival mondial des Théâtres de Marionnettes, dans le but de devenir membre de cette association.

DESCRIPTION

Pour demeurer membre de l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) et prendre part aux votes lors de l'Assemblée Générale, l'arrondissement d'Outremont doit acquitter une cotisation annuelle.

L'article 7 des statuts de l'AVIAMA fixe la méthode de calcul de la cotisation annuelle en fonction du nombre d'habitants et du revenu national brut (RNB) par habitant du pays concerné. Le RNB retenu est le dernier à être publié par la Banque Mondiale.

Pour 2017, le RNB/Habitants a été établi à 43 660 \$ pour l'arrondissement d'Outremont et la cotisation 2017 a été fixée à 1 043 Euros, soit environ 1 500 \$ au taux de change actuel. Cette dépense sera effectuée à même les fonds disponibles au budget de fonctionnement.

JUSTIFICATION

Considérant que l'arrondissement d'Outremont est l'hôte du festival international *Festival de Casteliers* ;

Considérant que ce festival a des répercussions positives sur l'achalandage des commerces de l'arrondissement;

Considérant que la participation de l'arrondissement d'Outremont à une telle association lui permet d'accroître son réseau de contacts sur le plan international;

Considérant que la participation de l'Arrondissement contribuera à accroître le rayonnement de ce festival, de l'Arrondissement et de la Ville de Montréal;

Considérant que ce festival augmente la qualité et la quantité de l'offre de service en matière culturelle;

Considérant le projet de legs du 375e anniversaire de Montréal de l'arrondissement d'Outremont, soit la Maison internationale des arts de la marionnette (MIAM)

Il est recommandé que l'arrondissement d'Outremont renouvelle son adhésion à l'Association internationale des villes amies de la marionnette.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Paiement de l'adhésion de 2017 fixée selon l'article 7 des statuts de l'AVIAMA, d'un montant de 1 043 euros (exempt de taxes), soit une somme d'environ 1 500 \$ canadien, selon le taux de change en vigueur. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement à même le budget de fonctionnement.

Imputation budgétaire :

2418.0010000.302705.07001.54702.000000.0000.000000.000000.00000.00000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué sera produit et diffusé un peu avant la tenue du prochain Festival de Casteliers qui aura lieu du 7 au 11 mars 2018.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Jonathan ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-22

Christiane ST-ONGE
Chef de section bibliotheque



Dossier # : 1176983002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la modification du programme triennal d'immobilisations 2017-2019 et le transfert de 1,2M de budget vers le programme des bâtiments

Il est recommandé:

D'autoriser la modification du programme triennal d'immobilisations 2017-2019 pour le transfert du montant budgété pour la piscine vers le programme des bâtiments (pour le projet de la relocalisation des archives au 1311 St-Viateur)

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2017-08-31 19:47

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1176983002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la modification du programme triennal d'immobilisations 2017-2019 et le transfert de 1,2M de budget vers le programme des bâtiments

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise à obtenir l'accord du conseil de notre arrondissement de manière à procéder à la modification du PTI 2017-2019 ayant été adopté le 31 août 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 16 0285 - Établissement du Programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019 de l'arrondissement Outremont

DESCRIPTION

Le Programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019 de l'arrondissement Outremont présente un investissement total de 7 683 000,00 \$:

2017 2 561 000,00 \$

2018 2 561 000,00 \$

2019 2 561 000,00 \$

La planification des crédits PTI pour l'année 2017 prévoyait qu'un montant de 1 200 000,00 \$ serait nécessaire pour compléter la réfection de la piscine JFK.

Après discussions avec la Ville Centre, il a été convenu que le projet serait plutôt financé par l'entremise du *Programme Aquatique de Montréal (PAM) - Volet Mise aux normes 2017-2019* .

La direction de notre arrondissement souhaite transférer les crédits inutilisés du programme des parcs vers le programme des bâtiments.

JUSTIFICATION

Le transfert des crédits inutilisés permettra la réalisation de projets reliés aux bâtiments de notre arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un tableau présentant le détail des modifications demandées est joint au présent dossier décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement d'emprunt.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jonathan ST-LOUIS
Conseiller en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-29

Suzanne JEFFREY
C/d ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>



Dossier # : 1175069017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Modification des règles de stationnement sur le côté sud de la partie de l'avenue Bernard comprise entre la rue Hutchison et l'avenue Durocher afin d'y implanter une zone de livraison devant l'épicerie Walters sise au 1012, avenue Bernard - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement numéro 1171 - Modification de l'annexe «H»

Attendu que l'arrondissement a reçu une demande pour l'installation d'un débarcadère devant le commerce situé au 1012, avenue Bernard;

Attendu les motifs indiqués au sommaire décisionnel;

Il est recommandé de modifier l'annexe «H» du Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement tel qu'indiqué au sommaire décisionnel, mais en spécifiant plutôt une période pour la zone de livraison de 7h30 à 19h ;

Il est également recommandé que cette mesure fasse l'objet d'une évaluation après une période d'un an.

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2017-06-30 11:11

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1175069017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Modification des règles de stationnement sur le côté sud de la partie de l'avenue Bernard comprise entre la rue Hutchison et l'avenue Durocher afin d'y implanter une zone de livraison devant l'épicerie Walters sise au 1012, avenue Bernard - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement numéro 1171 - Modification de l'annexe «H»

CONTENU

CONTEXTE

Une demande a été déposée par un citoyen résidant sur la rue Hutchison concernant une problématique relative à l'obstruction de l'accès à la ruelle située à l'arrière de sa résidence au sud de l'avenue Bernard causée par la présence de camions de livraison approvisionnant l'épicerie Walters sise au 1012, avenue Bernard. L'objet de sa demande consistait à l'implantation d'une zone de livraison pour le commerce en question.

Lors de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 15 mars 2016, les membres du Comité sur la circulation et le stationnement ont analysé la demande et ont mentionné que les livraisons effectuées dans la ruelle pour l'épicerie sise au 1012, avenue Bernard se faisaient conformément aux Règlements municipaux en vigueur. Par contre, si ces livraisons obstruaient une entrée privée ou qu'elles se faisaient dans le non respect des Règlements municipaux, il serait nécessaire de le signaler par voie téléphonique en composant le 514 280 0086. Ces commentaires ont donc été envoyés par courrier au demandeur dont une copie est jointe au présent dossier en pièces confidentielles,

Par la suite, l'Arrondissement a reçu une autre demande de la part d'une autre citoyen de la rue Hutchison via un mandat du Directeur général numéro DG-DM-AR16-16-1234. Suite à l'analyse effectuée le 06 juillet 2016 par des fonctionnaires des services de la Sécurité publique et des Travaux publics, les commentaires suivants ont été émis :

- Selon l'article 8.17 du chapitre VIII du Règlement numéro 1171, il est défendu de stationner dans les rues et places publiques un camion de commerce ou livraison sauf pour des fins de chargement et de déchargement, opération qui doit se faire sans interruption. Par contre, pendant toute la durée de ce stationnement, le moteur doit être éteint ;
- Aucune zone de livraison ne se trouve sur les avenues commerciales de notre Arrondissement, elles sont plutôt autorisées et peuvent être effectuées par les ruelles tout en respectant l'article 8.17 du chapitre VIII du Règlement numéro 1171. Seuls les commerces qui n'ont pas de ruelle à proximité bénéficient de zones de

livraison localisées sur les avenues résidentielles perpendiculaires aux avenues commerciales ;

- La porte secondaire utilisée pour les livraisons se trouve dans la ruelle, donc la zone de livraison ne sera pas utilisée par l'épicier et aucune obligation de notre part ne peut être appliquée à cet effet ;
- La demande ne provient pas de l'épicerie pour laquelle les livraisons sont effectuées, mais bien d'un voisin ;
- La ruelle possède un deuxième accès par l'avenue Lajoie.

Le 08 juillet 2016, une correspondance énonçant ces commentaires a été envoyée afin de répondre au deuxième demandeur dont une copie est jointe au présent dossier en pièces confidentielles.

Subséquemment, lors de la séance du Conseil tenue le 05 juin 2017, le deuxième demandeur s'est présenté à la séance de questions des citoyens pour déposer à nouveau sa demande.

Lors de la séance préparatoire tenue le 21 juin 2017, il a été demandé de vérifier l'intérêt qu'aurait le propriétaire de l'épicerie Walters quant à l'implantation d'une zone de livraison devant son commerce.

Un fonctionnaire du service des Travaux publics accompagné du responsable de l'application de la Réglementation de stationnement au SPVM ont donc rencontré le propriétaire de l'épicerie le 07 juin 2017 et ce dernier a bien confirmé son intérêt pour une zone de livraison de deux espaces devant son commerce de 7h à 20h du lundi au mercredi, de 7h à 21h le jeudi et de 7h à 18h le vendredi. Afin de faciliter l'application de la nouvelle réglementation ces deux espaces, le responsable du SPVM a conseillé de simplifier la plage horaire en la cadrant de 7h à 21h du lundi au vendredi.

Un avis de motion à cet effet est donc émis et décrit dans le présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'implantation exige la modification suivante :

Suspendre, de 7h à 21h, du lundi au vendredi, la tarification de deux espaces de stationnement régis par les parcomètres numéros TA-331 et TA-332 localisés sur le côté est de la partie de l'avenue Bernard comprise entre la rue Hutchison et l'avenue Durocher.

Bernard
côté sud

sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 22,5 mètres à l'ouest de l'avenue Bernard et un autre point situé à une distance de 10 mètres vers l'ouest : stationnement prohibé de 7h à 21h, du lundi au vendredi, excepté pour les livraisons commerciales par des véhicules immatriculés et lettrés à cette fin.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais d'achat et d'installation des enseignes seront réalisés à même le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (R.L.R.Q., c. C-11.4), monsieur André Brideau, directeur du service des Travaux publics désigne monsieur François Candau, contremaître Voirie, pour le remplacer dans l'exercice de ses fonctions de directeur du service des Travaux publics d'Outremont et pour exercer tous les pouvoirs rattachés à ses fonctions du 23 juin au 3 juillet 2017 inclusivement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mélanie DINEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude CARETTE, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Claude CARETTE, 4 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb. / Circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-29

François CANDAU
C/m voirie & hygiene du milieu arr.outremont
pierrefonds/rox



Dossier # : 1175069013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Modification des règles de stationnement sur la partie de l'avenue Durocher entre les avenues Saint-Viateur et Bernard afin d'y implanter des zones de stationnement réservé aux détenteurs de permis de résidents du secteur numéro 5 - Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification l'annexe «H»

Il est recommandé de prendre acte de la modification au texte présenté lors du conseil du 4 juillet 2017.

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2017-09-01 12:20

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens

IDENTIFICATION**Dossier # :1175069013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Modification des règles de stationnement sur la partie de l'avenue Durocher entre les avenues Saint-Viateur et Bernard afin d'y implanter des zones de stationnement réservé aux détenteurs de permis de résidents du secteur numéro 5 - Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification l'annexe «H»

CONTENU**CONTEXTE**

Suite à une vérification réalisée auprès de la requérante, il est nécessaire de revoir la modification réglementaire concernant le positionnement des nouvelles zones de stationnement sur l'avenue Durocher.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mélanie DINEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb. - Direction des Travaux publics - Circulation et
stationnement

IDENTIFICATION**Dossier # :1175069013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Modification des règles de stationnement sur la partie de l'avenue Durocher entre les avenues Saint-Viateur et Bernard afin d'y implanter des zones de stationnement réservé aux détenteurs de permis de résidants du secteur numéro 5 - Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification l'annexe «H»

CONTENU**CONTEXTE**

Afin d'assurer une disponibilité d'espaces de stationnement aux détenteurs de vignettes, des résidants de la partie de l'avenue Durocher comprise entre les avenues Saint-Viateur et Bernard ont déposé une pétition consistant à demander l'implantation d'une zone de stationnement uniquement réservé aux détenteurs de permis de résidants du secteur numéro 5.

Lors de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 20 juin 2017, les membres de ce Comité ont analysé la demande et ont recommandé l'implantation de deux zones de stationnement réservé de 10h à 24h aux détenteurs de permis de résidant du secteur numéro 5 sur le côté est et le côté ouest de la partie de l'avenue Durocher comprise entre les avenues Saint-Viateur et Bernard.

De plus, afin d'équilibrer le nombre d'espaces de stationnement réservé aux détenteurs de permis et le nombre d'espaces de stationnement permis pour tous, les membres ont aussi proposé d'implanter deux zones de stationnement permis en tout temps sauf pendant la période d'entretien de la chaussée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Ces implantations exigent les modifications suivantes :

avenue Durocher

côté est

sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 30 mètres de l'avenue Fairmount et l'avenue Bernard : stationnement prohibé du jeudi 8h au lundi 8h. De plus, stationnement excédant 2 heures prohibé de 8h à 22h du lundi 8h au mercredi 22h, sauf pour les détenteurs de permis de résidents du secteur n°5 ; malgré ce qui précède,

a) sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue Saint-Viateur et un point situé à une distance de 37 mètres vers le nord : stationnement prohibé de 12h à 16h le jeudi, du 1er avril au 30 novembre ;

b) sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue Bernard et un point situé à une distance de 32 mètres vers le sud : stationnement prohibé de 10h à 24h, sauf pour les détenteurs de permis de résidents du secteur n°5. De plus, stationnement prohibé de 12h à 16h le jeudi, du 1er avril au 30 novembre ;

côté ouest

sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 20 mètres au nord de l'avenue Fairmount et l'avenue Bernard : stationnement prohibé du lundi 8h au jeudi 8h. De plus, stationnement excédant 2 heures prohibé de 8h à 22h du jeudi 8h au dimanche 22h, sauf pour les détenteurs de permis de résidents du secteur n5 ; malgré ce qui précède,

a) sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue Saint-Viateur et un point situé à une distance de 37 mètres vers le nord : stationnement prohibé de 10h à 24h, sauf pour les détenteurs de permis de résidents du secteur n°5. De plus, stationnement prohibé de 8h à 12h le mercredi, du 1er avril au 30 novembre ;

b) sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue Bernard et un point situé à une distance de 32 mètres vers le sud : stationnement prohibé de 8h à 12h le mercredi, du 1er avril au 30 novembre ;

JUSTIFICATION

Compte tenu de la localisation de cette partie d'avenue, les espaces de stationnement sont utilisés en grand nombre par la clientèle des commerces localisés sur l'avenue Bernard et de l'avenue du Parc. L'implantation de zones de stationnement réservé aux détenteurs de vignettes sont donc justifiées.

L'implantation de ces zones de vignettes et de stationnement ouvert à tous sont prévues des deux côtés de l'avenue Durocher. Ainsi, en permettant, le stationnement sur les deux côtés, il y aura un effet d'étranglement qui contribuera à diminuer la vitesse des véhicules.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mélanie DINEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb. / Circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

André BRIDEAU
Directeur des Travaux publics

Le : 2017-06-16



Dossier # : 1175069011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Modification des règles de stationnement sur la partie de l'avenue Van Horne comprise entre les avenues Rockland et Pratt afin de permettre l'implantation de quelques espaces de stationnement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «H»

Attendu la recommandation du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 16 mai 2017;

Il est recommandé de modifier l'annexe «H» du Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2017-06-28 18:12

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1175069011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Modification des règles de stationnement sur la partie de l'avenue Van Horne comprise entre les avenues Rockland et Pratt afin de permettre l'implantation de quelques espaces de stationnement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «H»

CONTENU

CONTEXTE

Une demande a été déposée au Comité sur la circulation et le stationnement afin d'enrayer le dépassement par la droite effectué par les véhicules circulant sur la partie de l'avenue Van Horne comprise entre les avenues Rockland et Pratt causant ainsi une insécurité pour les piétons sur les trottoirs.

Lors de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 15 mars 2016, les membres de ce Comité ont recommandé de réaliser, sur cette partie de l'avenue Van Horne comprise entre les avenues Pratt et Rockland, un nouveau marquage qui aurait comme effet d'exiger des véhicules de ne pas circuler trop près des trottoirs. Or, pour permettre ce nouveau marquage, il est nécessaire d'interdire l'immobilisation des véhicules sur les deux côtés de cette partie de l'avenue Van Horne mise à part deux espaces où il avait été décidé de conserver la possibilité de s'y garer.

Suite à la réalisation de ce marquage, certains résidents ont fait part de leur mécontentement concernant l'interdiction de s'y immobiliser. Ainsi, lors de la réunion de ce Comité tenue le 16 mai 2017, les membres du Comité sur la circulation et le stationnement ont recommandé d'ajouter quelques espaces de stationnement de plus entre les avenues Pratt et Rockland.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'ajout des espaces de stationnement nécessite les modification suivantes :

JUSTIFICATION

Afin de ne pas brimer les résidants, il est recommandé de conserver quelques espaces de stationnement sur la partie de l'avenue Van Horne comprise entre les avenues Pratt et Rockland.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais d'achat et d'installation des enseignes seront réalisés à même le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mélanie DINEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-16

Marie-Josée NOBERT
B. Urb. / Circulation et stationnement

André BRIDEAU
Directeur des Travaux publics



Dossier # : 1175069010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Modifications des règles de stationnement aux abords de l'école Buissonnière - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «H»

Il est recommandé de prendre acte de la modification au texte présenté lors du conseil du 4 juillet 2017.

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2017-09-01 10:07

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les
citoyens

IDENTIFICATION**Dossier # :1175069010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Modifications des règles de stationnement aux abords de l'école Buissonnière - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «H»

CONTENU**CONTEXTE**

Puisqu'une coquille s'est glissée dans le projet de règlement, il est nécessaire de reformuler le texte relatif à la modification réglementaire proposée.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mélanie DINEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb. - Direction des Travaux publics - Circulation et stationnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1175069010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Modifications des règles de stationnement aux abords de l'école Buissonnière - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «H»

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'améliorer la sécurité lors de l'entrée et de la sortie des élèves et de permettre le désengorgement de la circulation, une demande a été déposée par l'école Buissonnière concernant une problématique relative au stationnement des parents sur les avenues aux abords de l'école.

Lors de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 16 mai 2017, les membres du Comité sur la circulation et le stationnement ont analysé cette demande et ont recommandé de modifier les règles de stationnement sur les avenues de l'Épée, Fairmount et Querbes afin d'y implanter une durée maximale qui assurera une rotation des véhicules stationnés et qui évitera le stationnement des voitures en double file engendrant par le fait même une congestion de la circulation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La révision des zone de stationnement aux abords de l'école Buissonnière exige les modifications suivantes :

avenue de l'Épée :

côté est

sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue Fairmount et un point situé à une distance de 55 mètres vers le nord : stationnement excédant 10 minutes prohibé de 7h30 à 9h00 et 15h à 18h30, du lundi au vendredi, du 15 août au 28 juin ;

côté ouest

sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 44 mètres au nord de l'avenue Fairmount et un point situé à une distance de 38,5 mètres vers le nord :

stationnement excédant 10 minutes prohibé de 7h30 à 9h00 et 15h à 18h30, du lundi au vendredi, du 15 août au 28 juin ;

avenue Fairmount :

côté nord

sur la partie de cette avenue comprise entre les avenues Querbes et de l'Épée : stationnement excédant 10 minutes prohibé de 7h30 à 9h00 et de 15h à 18h30, du lundi au vendredi, du 15 août au 28 juin. De plus, stationnement prohibé de 10h à 12h le mercredi, du 1^{er} avril au 30 novembre ;

avenue Querbes :

côté ouest

sur la partie de cette avenue comprise entre les avenues Fairmount et un point situé à une distance de 46 mètres vers le nord : stationnement prohibé de 7h30 à 9h00 et stationnement excédant 10 minutes prohibé de 15h à 18h30, du lundi au vendredi, du 15 août au 28 juin. De plus, stationnement prohibé de 13h à 15h le jeudi, du 1^{er} avril au 30 novembre.

JUSTIFICATION

La révision des règles de stationnement est nécessaire afin d'assurer une rotation des nombreux véhicules des parents qui déposent ou cueillent leurs enfants le matin et le soir.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais d'achat et d'installation des enseignes seront réalisés à même le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mélania DINEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb. / Circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

André BRIDEAU
Directeur des Travaux publics

Le : 2017-06-16



Dossier # : 1175069014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Modification des règles de stationnement sur les côté est de la partie de l'avenue Wiseman entre les avenues St-Cyril et Van Horne afin d'y implanter une zone de livraison - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «H»

Attendu la recommandation du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 16 mai 2017;

Il est recommandé de modifier l'annexe «H» du Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2017-06-30 09:54

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens

IDENTIFICATION**Dossier # :1175069014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Modification des règles de stationnement sur les côté est de la partie de l'avenue Wiseman entre les avenues St-Cyril et Van Horne afin d'y implanter une zone de livraison - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «H»

CONTENU**CONTEXTE**

Il a été demandé d'ajouter à la rubrique *Opération (s) de communication* le texte suivant :

- un communiqué sera envoyé aux commerçants pour les informer d'utiliser cette zone de livraison ;
- une lettre sera envoyée à l'entrepreneur qui s'occupe de la cueillette des ordures pour lui demander que des aides-conducteur soient présents pour guider les camions lorsqu'ils reculent dans la ruelle.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1175069014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Modification des règles de stationnement sur les côté est de la partie de l'avenue Wiseman entre les avenues St-Cyril et Van Horne afin d'y implanter une zone de livraison - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «H»

CONTENU

CONTEXTE

L'inversion du sens de circulation vers le sud de la partie de l'avenue Wiseman comprise entre les avenues Van Horne et St-Cyril oblige les camions à reculer dans la ruelle située au nord de l'avenue Van Horne afin de réaliser leurs livraisons destinées aux commerces par les portes arrières des bâtiments sis sur l'avenue Van Horne. Cette manœuvre met en péril la sécurité de piétons marchant sur le trottoir et a comme conséquence d'endommager la clôture du citoyen résidant dans le triplex sis au 70, avenue St-Cyril.

Anciennement, les camions de livraison arrivant du sud se stationnaient sur le côté est de l'avenue Wiseman pour réaliser leurs livraison. Cette pratique était considérée illégale puisque la circulation sur cette partie d'avenue était à double sens et la largeur de la chaussée ne permettait pas d'immobilisation. Maintenant qu'elle est à sens unique, il est possible d'y implanter une zone de livraison.

Lors de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 16 mai 2017, les membres du Comité sur la circulation et le stationnement ont analysé cette possibilité et ont recommandé de modifier les règles de stationnement sur le côté est de la partie de l'avenue Wiseman comprise entre les avenues Van Horne et St-Cyril afin d'y implanter une zone de livraison.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'implantation de cette zone de livraison nécessite l'ajout suivant :

avenue Wiseman

côté est
sur la partie de cette avenue comprise entre les avenues Van Horne et Saint-Cyril : arrêt
interdit en tout temps ;
malgré ce qui précède, sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue Van Horne et
un autre point situé à une distance de 26 mètres vers le nord : stationnement prohibé de
7h30 à 19h, du lundi au vendredi, excepté pour les livraisons commerciales par des
véhicules immatriculés et lettrés à cette fin ;

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de
fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la
conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements
administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mélanie DINEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb. / Circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-16

André BRIDEAU
Directeur des Travaux publics



Dossier # : 1175069019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et présentation - Implantation d'une zone de débarcadère sur l'avenue Champagneur au nord de l'avenue Ducharme - Règlement modifiant le règlement relatif au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «H»

Attendu la recommandation favorable du Comité sur la circulation et le stationnement lors d'une rencontre tenue le 20 juin 2017;

Il est recommandé de modifier l'annexe «H» du Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2017-09-01 11:18

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les
citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1175069019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et présentation - Implantation d'une zone de débarcadère sur l'avenue Champagneur au nord de l'avenue Ducharme - Règlement modifiant le règlement relatif au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «H»

CONTENU

CONTEXTE

Le 17 mai 2017, une demande a été déposée par un citoyen résidant sur l'avenue Champagneur soulevant une problématique relative au fait que la partie de sur l'avenue Champagneur située au nord de l'avenue Ducharme l'immobilisation des véhicules est interdite. Ainsi, les résidants de l'immeuble sis au 950, avenue Champagneur n'ont aucun espace disponible à proximité de leur entrée pour charger ou décharger leur véhicule.

Lors de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 20 juin 2017, les membres de ce Comité ont analysé la demande et ont énoncé la recommandation suivante :

- que les règles de stationnement sur le côté ouest de la partie de l'avenue Champagneur située au nord de l'avenue Ducharme soient modifiées pour permettre l'implantation d'une zone de stationnement d'une durée maximale de trente minutes en tout temps sauf lors de la période d'entretien de la chaussée sur une distance 22 mètres devant le bâtiment sis au 950, avenue Champagneur.

Le 21 juillet 2017, une correspondance énonçant cette recommandation a été envoyée par courrier au demandeur dont une copie est jointe au présent dossier en pièces confidentielles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Cette implantation exige la modification suivante :

avenue Champagneur

côté ouest

sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 47 mètres au nord de l'avenue Ducharme et un autre point situé à une distance de 22 mètres :

stationnement permis pour une durée maximale de 30 minutes. De plus, stationnement prohibé de 8h à 12 le mercredi, du 1^{er} avril au 30 novembre.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mélanie DINEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb. Circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-04

André BRIDEAU
Directeur des Travaux publics

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

André BRIDEAU
Directeur des Travaux publics



Dossier # : 1175069020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et présentation - Modification des règles de stationnement sur la partie de l'avenue de Vimy entre les avenues Lajoie et Kelvin - Règlement modifiant le règlement relatif au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «H»

Attendu la recommandation favorable du Comité sur la circulation et le stationnement à la rencontre tenue le 18 juillet 2017;

Il est recommandé de modifier l'annexe «H» du Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2017-09-01 11:21

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les
citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1175069020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et présentation - Modification des règles de stationnement sur la partie de l'avenue de Vimy entre les avenues Lajoie et Kelvin - Règlement modifiant le règlement relatif au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «H»

CONTENU

CONTEXTE

Le 13 juin 2017, une demande a été déposée par un citoyen résidant sur l'avenue Kelvin soulevant une problématique relative à un débit de circulation de transit élevé et une vitesse excessive sur les avenues de Vimy et Kelvin.

Lors de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 18 juillet 2017, les membres de ce Comité ont analysé la demande et ont énoncé les recommandation suivantes :

- que, compte tenu de la nouvelle géométrie de l'avenue de Vimy, la ligne d'arrêt et la signalisation soit avancée près de l'intersection de l'avenue Kelvin ;
- qu'un tréteau soit installé au centre de la chaussée devant les propriétés sises au 56 et 60 avenue Kelvin ;
- que, sous réserve de l'approbation de la majorité des résidants, le stationnement, d'une durée maximale de deux heures, à l'exception des détenteurs de vignettes, soit autorisé sur les deux côtés de la partie de l'avenue de Vimy comprise entre les avenues Lajoie et Kelvin en excluant la partie le long du parc.

Le 02 août 2017, une correspondance énonçant ces recommandations a été envoyée par courrier au demandeur dont une copie est jointe au présent dossier en pièces confidentielles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Cette recommandation exige la modification suivante:

de Vimy

côté est

sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue Kelvin et la limite nord de la ville : stationnement permis pour une durée maximale de 2 heures de 8h à 22h, sauf pour les détenteurs de permis de résidents du secteur n4. De plus, stationnement prohibé de 8h à 12h, le vendredi du 1^{er} avril au 30 novembre

côté ouest

sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue Peronne et la limite nord de la ville : stationnement permis pour une durée maximale de 2 heures de 8h à 22h, sauf pour les détenteurs de permis de résidents du secteur n4. De plus, stationnement prohibé de 8h à 12h, le lundi du 1^{er} avril au 30 novembre.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts liés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mélanie DINEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb. / Circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-04

André BRIDEAU
Directeur des Travaux publics

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

André BRIDEAU
Directeur des Travaux publics



Dossier # : 1176695015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et présentation - Règlement abrogeant le Règlement interdisant l'usage de la cigarette électronique dans les édifices municipaux de l'arrondissement d'Outremont (AO-290)

Je recommande d'adopter le Règlement abrogeant le Règlement interdisant l'usage de la cigarette électronique dans les édifices municipaux de l'arrondissement d'Outremont (AO-290).

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2017-09-01 09:40

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les
citoyens

IDENTIFICATION **Dossier # :1176695015**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et présentation - Règlement abrogeant le Règlement interdisant l'usage de la cigarette électronique dans les édifices municipaux de l'arrondissement d'Outremont (AO-290)

CONTENU

CONTEXTE

Devant l'usage croissant de la cigarette électronique et compte tenu l'absence de disposition législative en la matière à ce moment, l'arrondissement d'Outremont a adopté, le 7 avril 2015, le *Règlement interdisant l'usage de la cigarette électronique dans les édifices municipaux de l'arrondissement d'Outremont (AO-290)*.
 La *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* (R.L.R.Q., L-6.2) assimile maintenant la cigarette électronique et tout dispositif similaire à du tabac; la cigarette électronique est donc dorénavant régie par cette loi provinciale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

-

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

La cigarette électronique étant maintenant régie par la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* , l'arrondissement n'a plus compétence en la matière. Il y a donc lieu d'abroger le règlement AO-290.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

-

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public d'entrée en vigueur dans le journal local.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 5 septembre 2017

Adoption : 2 octobre 2017

Entrée en vigueur : octobre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrick - Ext CHAYER, Outremont

Lecture :

Patrick - Ext CHAYER, 21 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS
Secrétaire substitut d'arrondissement et C/d -
Ress.hum.

Le : 2017-08-15



Dossier # : 1175069021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision quant à la recommandation du Comité sur la circulation et le stationnement relativement à la demande reçue au conseil du 4 juillet 2017 par des résidants de l'avenue McDougall afin d'implanter un sens unique vers le sud. / Avis de motion et présentation - Implantation d'un sens unique vers le sud sur l'avenue McDougall - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «C»

Il est recommandé de rendre une décision quant à la recommandation non favorable du Comité sur la circulation et le stationnement suite à la pétition reçue au conseil du 4 juillet 2017 afin d'implanter sur l'avenue McDougall un sens unique vers le sud.

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2017-09-01 10:36

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les
citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1175069021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision quant à la recommandation du Comité sur la circulation et le stationnement relativement à la demande reçue au conseil du 4 juillet 2017 par des résidents de l'avenue McDougall afin d'implanter un sens unique vers le sud. / Avis de motion et présentation - Implantation d'un sens unique vers le sud sur l'avenue McDougall - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe «C»

CONTENU

CONTEXTE

Le 23 juin 2017, une demande, appuyée d'une pétition, a été déposée au cabinet de la mairesse, par un citoyen résidant sur l'avenue McDougall soulevant une problématique relative à une vitesse excessive et un débit élevé de véhicules tout en sollicitant l'implantation un sens unique vers le sud sur cette avenue.

Lors de la séance du Conseil tenue le 04 juillet 2017, le demandeur s'est présenté à la séance de questions des citoyens pour formuler à nouveau sa demande.

Lors de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 18 juillet 2017, les membres du Comité sur la circulation et le stationnement ont analysé la demande et ont énoncé les commentaires et la recommandation suivants :

- que les relevés de la circulation ne démontre pas des débits importants et de problèmes de vitesse significatifs ;
- que les opérations policières n'ont aucunement démontré de vitesse élevée ni de problématique quant au débit de la circulation ;
- que l'implantation d'un sens unique aurait comme effet d'augmenter la circulation sur les rues avoisinantes ;
- que des tiges ont été installées dans la courbe de façon à réduire les voies de circulation et de bien diriger les véhicules dans leur couloir respectif ;
- que les travaux actuellement réalisés sur l'avenue Laurier amènent un surplus de circulation sur l'avenue McDougall, mais que ce n'est qu'une situation temporaire.

Considérant tous les faits mentionnés ci-haut ainsi que la présence de l'interdiction du

virage à droite du chemin de la Côte-Sainte-Catherine vers l'avenue McDougall, de 16h à 19h tous les jours de la semaine, les membres du Comité ne recommandent pas l'implantation d'un sens unique vers le sud sur l'avenue McDougall.

Le 02 août 2017, une correspondance énonçant ces commentaires et cette recommandation a été envoyée par courrier au demandeur dont une copie est jointe au présent dossier en pièces confidentielles.

Subséquemment, lors de la séance préparatoire tenue le 23 août 2017, il nous a été demandé qu'une modification réglementaire soit préparée afin d'implanter un sens unique vers le sud sur l'avenue McDougall.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Dans le passé, seules les recommandations favorables du comité sur la circulation et le stationnement cheminaient vers le conseil. Or, ce comité n'étant pas décisionnel, la directrice d'arrondissement par intérim a demandé que dorénavant les recommandations non favorables soient également transmises au conseil d'arrondissement pour décision avec un dossier décisionnel explicatif. Toutes recommandations du comité sur la circulation et le stationnement doivent être confirmées ou infirmées par le conseil. Le présent dossier fait donc suite à cette demande.

DESCRIPTION

L'implantation du sens unique exige la modification suivante :

Avenue McDougall
Circulation vers le sud

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette modification aura comme impact majeur de transférer la circulation véhiculaire, incluant celle des résidants de l'avenue McDougall, sur les avenues avoisinantes, soit l'avenue Elmwood et les avenues Bloomfield et Wiseman où la circulation de transit est déjà très présente.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mélania DINEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb. Circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

André BRIDEAU
Directeur des Travaux publics

Le : 2017-08-30



Dossier # : 1176695020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et présentation - Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (1311, avenue Saint-Viateur - futur Centre d'archives d'Outremont)

Je recommande :
D'ADOPTER le Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (1311, avenue Saint-Viateur - futur Centre d'archives d'Outremont).

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2017-09-01 09:40

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1176695020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et présentation - Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (1311, avenue Saint-Viateur - futur Centre d'archives d'Outremont)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire concerne l'adoption d'un règlement d'emprunt de 1 200 000 \$ dans le cadre du programme d'immobilisations de l'arrondissement d'Outremont 2017-2018-2019, pour la réalisation de travaux au 1311, avenue Saint-Viateur, afin d'y établir le futur Centre d'archives de l'arrondissement d'Outremont.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA16 16 0285 - Établissement du Programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019 de l'arrondissement Outremont.

Dossier parallèle au présent : sommaire 1176983002 visant à modifier le PTI 2017-2019 et à transférer 1,2 million de crédits autorisés du programme des parcs vers le programme des bâtiments.

Le 6 juin 2016, le conseil d'arrondissement a accordé un contrat de services professionnels en architecture et ingénierie à la firme Cardin Ramirez Julien inc. pour la relocalisation des archives d'Outremont dans le bâtiment du 1311, avenue Saint-Viateur au montant de 134 673,55\$

Le 4 juillet 2017 le conseil d'arrondissement a adopté les plan d'implantation et d'intégration architectural relativement à la modification et l'agrandissement du bâtiment au 1311 Saint-Viateur.

DESCRIPTION

Adoption d'un règlement d'emprunt de 1 200 000\$ afin de permettre la réalisation de travaux au 1311, avenue Saint-Viateur, pour y établir le futur Centre d'archives de l'arrondissement d'Outremont, tel que le prévoit le programme d'immobilisations 2017-2018-2019 de l'arrondissement (programme 66040).

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans.

JUSTIFICATION

Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 dudit règlement. L'adoption et l'approbation du règlement d'emprunt constituent la première étape essentielle pour la réalisation de ce programme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Programme 66040 - Programme de protection des immeubles- PTI 2017-2018-2019.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public dans le journal local suite à l'approbation du MAMOT.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 5 septembre 2017

Adoption : 2 octobre 2017

Avis public concernant la procédure d'enregistrement : octobre/novembre 2017

Procédure d'enregistrement : novembre 2017 (date à déterminer)

Approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire suite à la procédure d'enregistrement

Ce règlement d'emprunt doit être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-30

Suzanne JEFFREY
Chef de division - Ressources financières et
matérielles



Dossier # : 1172504037

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant l'occupation du domaine public pour la tenue d'un cross-country organisé par le Collège Stanislas et destiné aux élèves du primaire qui se tiendra au parc Beaubien, le jeudi 5 octobre 2017, de 7 h 30 à 15 h

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant l'occupation du domaine public pour la tenue d'un cross-country organisée par le Collège Stanislas et destiné aux élèves du primaire qui se tiendra au parc Beaubien, le jeudi 5 octobre 2017, de 7 h 30 à 15 h.

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2017-08-29 11:02

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1172504037

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant l'occupation du domaine public pour la tenue d'un cross-country organisé par le Collège Stanislas et destiné aux élèves du primaire qui se tiendra au parc Beaubien, le jeudi 5 octobre 2017, de 7 h 30 à 15 h

CONTENU

CONTEXTE

Le Collège Stanislas organise à chaque année un cross-country pour ses étudiants. Le Collège ne disposant pas d'endroit adéquat sur leur propriété pour faire cette activité, il requiert l'utilisation du parc Beaubien et des rues avoisinantes pour réaliser cette activité. En plus du cross-country réservé aux élèves du secondaire (1 à 5), le Collège a programmé un cross-country au parc Beaubien pour les élèves du primaires. Cette course se déroulera le jeudi 5 octobre, de 7 h 30 à 15 h.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 16 0318 - 6 septembre 2016 : D'édicter une ordonnance autorisant l'occupation du domaine public pour la tenue d'un cross-country organisée par le Collège Stanislas et destiné aux élèves du primaire qui se tiendra au parc Beaubien, le vendredi 28 octobre 2016, de 7 h 30 à 12 h 30.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour objet d'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue du cross-country des élèves du primaire du Collège Stanislas entre 7 h 30 et 15 h. Environ 550 élèves participeront à cette course d'endurance qui se déroulera au parc Beaubien, sur les aires gazonnée et le terrain de soccer. Le départ et l'arrivée se font dans ce parc.

Le collège est responsable de fournir en nombre suffisant les bénévoles nécessaires à l'encadrement des étudiants au maintien de l'ordre et à la propreté des lieux immédiatement après l'événement.

Lieu de l'événement :

Parc Beaubien

Horaire de l'événement :

Montage : 7 h 30 à 9 h

Événement : 9 h à 14 h 30

Démontage : 14 h 30 à 15 h

JUSTIFICATION

Le collège ne dispose pas d'espace adéquat sur sa propriété.
Cette activité favorise la pratique du sport et la bonne condition physique et se veut une conclusion intéressante et enrichissante pour les élèves qui terminent le 1er cycle d'activités du programme d'éducation physique. Elle permet également l'intégration du milieu scolaire à l'arrondissement et à la population.

Le Collège Stanislas à titre d'organisateur de l'événement s'est engagé à :

- Maintenir le niveau de bruit à un niveau acceptable et qui respecte les normes du règlement AO-21 sur le bruit;
- Nettoyer au besoin dans le parc et endroits souillés par les activités de l'événement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Présence de quelque 550 écoliers dans le parc Beaubien.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Pascale LEBEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Bruno PAQUET, Outremont
Patrick - Ext CHAYER, Outremont
Ian - Ext MAINVILLE, Outremont

Lecture :

Patrick - Ext CHAYER, 14 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-14

Christiane ST-ONGE
Chef de section - Bibliothèque



Dossier # : 1172504034

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant l'occupation du parc Saint-Viateur pour la tenue de l'événement La Pommerie de la Fondation PGLO, qui se tiendra le dimanche 1er octobre 2017, de 8 h à 19 h

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant l'occupation du parc Saint-Viateur pour la tenue de l'événement La Pommerie de la Fondation PGLO, qui se tiendra le 1er octobre 2017, de 8 h à 19 h.

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2017-08-29 08:51

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1172504034

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant l'occupation du parc Saint-Viateur pour la tenue de l'événement La Pommerie de la Fondation PGLO, qui se tiendra le dimanche 1er octobre 2017, de 8 h à 19 h

CONTENU

CONTEXTE

La Fondation de l'école Paul-Gérin Lajoie d'Outremont organise pour la 4e année son événement de levée de fonds La Pommerie le 1er octobre 2017 sur l'îlot du parc St-Viateur. L'événement est autorisé par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social depuis 2014 et est inclus dans sa programmation des Journées de la culture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 16 0319 - 6 septembre 2016 : D'adopter une ordonnance autorisant l'occupation du parc Saint-Viateur pour la tenue de l'événement La Pommerie de la Fondation PGLO, qui se tiendra le 2 octobre 2016, de 10 h à 18 h 30.

DESCRIPTION

Cet événement festif très attendu au sein de la communauté, se déroulera au même moment que les **Journées de la culture** et les festivités de l'arrondissement. Par cet événement, la Fondation PGLO propose :

- l'achat et la dégustation sur place de délices aux pommes;
- un répertoire musical des élèves de l'harmonie de l'école PGLO et la participation à différentes activités pour toute la famille.

Date et heures de l'événement :

1er octobre 2017 - De 10 h à 17 h

Date et heures du montage :

1er octobre 2017 - De 8 h à 10 h

Date et heures du démontage :

1er octobre 2017 - De 17 h à 18 h 30

JUSTIFICATION

Il s'agit d'un événement très populaire, année après année.
Il s'agit aussi d'une Fondation permettant d'aider la seule école secondaire publique de l'arrondissement dans ses nombreux projets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Occupation du parc Saint-Viateur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Pascale LEBEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrick - Ext CHAYER, Outremont
Bruno PAQUET, Outremont
Ian - Ext MAINVILLE, Outremont

Lecture :

Patrick - Ext CHAYER, 14 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-14

Christiane ST-ONGE
Chef de sectin - Bibliotheque



Dossier # : 1172504039

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Édicter une ordonnance visant à autoriser la fermeture à la circulation de l'avenue Bernard, entre les avenues Champagnieur et Outremont, le dimanche 1er octobre 2017 de 14 h à 22 h, pour la tenue de l'événement « 375e en famille ! Chasse aux trésors » projet de quartier présenté dans le cadre des célébrations du 375e anniversaire de Montréal

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'ÉDICTER une ordonnance visant à autoriser la fermeture à la circulation de l'avenue Bernard, entre les avenues Champagnieur et Outremont, le 1er octobre 2017 de 14 h à 22 h, pour la tenue de l'événement « 375e en famille ! Chasse aux trésors » projet de quartier présenté dans le cadre des célébrations du 375e anniversaire de Montréal.

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2017-08-29 08:44

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1172504039

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Édicter une ordonnance visant à autoriser la fermeture à la circulation de l'avenue Bernard, entre les avenues Champagneur et Outremont, le dimanche 1er octobre 2017 de 14 h à 22 h, pour la tenue de l'événement « 375e en famille ! Chasse aux trésors » projet de quartier présenté dans le cadre des célébrations du 375e anniversaire de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Organisme à but non lucratif, Outremont en famille offre des services et activités aux grands et petits en les ralliant au cœur de leur communauté, et bonifie les services offerts aux familles d'Outremont par les institutions publiques. Le but étant d'encourager les familles à développer un fort lien d'attachement à leur quartier tout en soutenant celles qui en ont le plus besoin.

Outremont en Famille a déposé, dans le cadre de l'appel de projets de quartiers tenu dans le cadre des célébrations du 375e anniversaire de Montréal, le projet intitulé « 375e en famille ! Chasse aux trésors ». Le projet a été retenu par le Comité de sélection de l'arrondissement et approuvé par la Société du 375e anniversaire de Montréal. Une contribution financière non récurrente d'une somme de 15 000 \$ a été octroyé à l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dans le cadre des projets de quartiers marquant les célébrations du 375e anniversaire de Montréal et des Journées de la culture, l'organisme organise l'événement « 375e en famille ! Chasse aux trésors ».

Le projet consiste à organiser une chasse aux trésors afin de mettre en lumière l'histoire de Montréal à travers la découverte d'Outremont. La chasse aux trésors se déroulera autour de plusieurs thèmes phares mettant en valeur l'histoire d'Outremont et se finalisera par un événement festif intitulé « La guinguette Nouvelle France » animée par un groupe de musiciens en costumes d'époque. Un passeport est délivré aux participants au départ et chaque étape réussie est estampillée et donne lieu à un nouvel indice afin de découvrir les trésors. Le départ de cette chasse aux trésors se fera à partir du Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont (CCI), s'en suivra une marche à travers les rues de l'arrondissement, sans en bloquer la circulation. L'arrivée se fera sur l'avenue Bernard, qui sera fermée à la circulation entre les avenues Champagneur et Outremont pour permettre la tenue de *La guinguette de la Nouvelle-France*. L'Association des marchands et

professionnels de l'avenue Bernard (AMPAB) accueille avec enthousiasme la tenue de cet événement comme en fait foi la lettre adressée par madame Margerie Babin, présidente (voir pièces jointes au dossier).

Fermeture à la circulation :

Avenue Bernard entre les avenues Champagneur et Outremont, de 14 h à 22 h le 1er octobre 2017.

Montage : De 9 h à 13 h

Événement : De 14 h à 20 h

Démontage : De 21 h à 22 h.

JUSTIFICATION

Événement faisant parti d'un projet autorisé et financé par l'organisation centrale célébrant les 375 ans de la Ville de Montréal. Supplément intéressant à la Fête d'hiver de l'arrondissement d'Outremont.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Prêt et transport de matériel (barricades)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet contribue au renforcement de la cohésion sociale pour une meilleure qualité de vie. Les supports utilisés seront recyclés, écologiques, biodégradables. Le projet est orienté vers des valeurs de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Fermeture à la circulation d'une section de l'avenue Bernard.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La tenue de l'événement est annoncé dans le Programme de la culture, des sports et des loisirs (automne 2017-hiver 2018) ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement. Il fera l'objet de publication dans les médias sociaux ainsi que sur le site de la Société du 375e anniversaire de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Pascale LEBEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrick - Ext CHAYER, Outremont
Ian - Ext MAINVILLE, Outremont
Bruno PAQUET, Outremont

Lecture :

Patrick - Ext CHAYER, 14 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-14

Christiane ST-ONGE
Chef de section - Bibliotheque



Dossier # : 1172504028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Édicter une ordonnance autorisant, conformément à l'article 6.4 du Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107), une dérogation à l'alinéa g) de l'article 6 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement "Grandes Oreilles" qui aura lieu le dimanche 10 septembre au parc Saint-Viateur, de 9 h à 22 h

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant, conformément à l'article 6.4, une dérogation à l'alinéa g) de l'article 6 du règlement 1107 concernant les parcs et endroits publics afin que l'organisme Grandes Oreilles puisse vendre de menus articles lors de la tenue de cet événement.

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2017-08-29 11:28

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens

IDENTIFICATION **Dossier # :1172504028**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Édicter une ordonnance autorisant, conformément à l'article 6.4 du Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107), une dérogation à l'alinéa g) de l'article 6 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement "Grandes Oreilles" qui aura lieu le dimanche 10 septembre au parc Saint-Viateur, de 9 h à 22 h

CONTENU

CONTEXTE

Le 5 juin 2017, le conseil d'arrondissement adoptait la résolution portant le numéro CA17 16 0244 par laquelle une ordonnance autorisant l'occupation du parc Saint-Viateur, le 10 septembre 2017 de 9 h à 22 h, pour la tenue de l'événement « Grandes oreilles » à titre de projet pilote était édictée. Le tout selon les conditions émises par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Ladite résolution précisait également qu'aucune activité commerciale ou de levée de fonds ne serait permise dans le cadre de cet événement dans le parc, conformément aux dispositions de l'article 6 g) du règlement 1107 concernant les parcs et endroits publics. Le 11 août 2017, monsieur Gunther Gamper, Directeur général et artistique de l'OBNL Grandes Oreilles, adressait à l'arrondissement une demande visant à déroger à l'alinéa g) de l'article 6 du règlement 1107 et à autoriser la vente de menus articles lors de la tenue de l'événement.

Au soutien de sa demande, l'organisme a détaillé les articles mis en vente au soutien de l'événement et a précisé n'avoir reçu aucune subvention ou soutien financier pour l'événement. Il s'agit d'affiches, de nourriture sans préparation (pommes, verre de jus de fruit et sac de maïs soufflé emballé). Un service de photo-souvenir sera aussi offert aux familles participantes à un tarif abordable, soit de 5 \$ à 15 \$ (voir courriel du 11 août 2017 en pièce jointe au présent addenda).

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social recommande au conseil d'arrondissement d'édicter une ordonnance autorisant, conformément à l'article 6.4, une dérogation à l'alinéa g) de l'article 6 du règlement 1107 concernant les parcs et endroits publics afin que l'organisme Grandes Oreilles puisse vendre de menus articles lors de la tenue de cet événement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Pascale LEBEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrick - Ext CHAYER, Outremont
Ian - Ext MAINVILLE, Outremont
René GIRARD, Outremont

Lecture :

Patrick - Ext CHAYER, 16 août 2017
René GIRARD, 16 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Marie POITRAS
Chef de division - culture

IDENTIFICATION

Dossier # :1172504028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant l'occupation du parc Saint-Viateur, le 10 septembre 2017 de 9 h à 22 h, pour la tenue de l'événement « Grandes oreilles »

CONTENU

CONTEXTE

Grandes oreilles est une proposition d'un nouvel événement musical et gratuit, dédié à la famille, présenté le 10 septembre 2017 au parc Saint-Viateur d'Outremont.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour objet d'autoriser l'occupation du parc Saint-Viateur, le 10 septembre 2017 de 9 h à 22 h, pour la tenue de l'événement « Grandes oreilles »
Grandes oreilles est un organisme à but non lucratif ayant pour mission la production et la diffusion d'événements culturels, tels que :

- une initiation a l'écoute musicale
- des prestations, des ateliers et de l'animation, pour le plaisir des enfants ET des parents,
- un village temporaire avec des tables à pique-nique et une aire de détente avec du mobilier coloré,
- des concessions à vélo de nourriture et boissons,
- un événement privilégiant les entreprises locales et qui sera écoresponsable

La vision globale de Grandes oreilles est de proposer des activités en fonction des groupes d'âges (enfants, parents, grands-parents) où chacun y trouve son compte. Dans la programmation, chaque activité montre un éventail du monde musical (classique, musiques du monde, électro, chanson, rythme, etc). La programmation et l'ergonomie du site tient compte des exigences des enfants et des adultes. Grandes oreilles laisse au moins 2-3 choix d'activités selon l'âge et le désir du moment. De plus, le choix d'un parc avec des modules de jeux à proximité, permet aux enfants de prendre une pause de l'événement, au besoin.

Le Parc Saint-Viateur serait l'endroit idéal pour plusieurs raisons tel que : proximité des commerces, parc plus enclavé, plan "pluie" plus adapté (chalet).

Prestations :

- Gypsy Cumbia Orchestra (2 x 30 minutes)
- Courts spectacles par des enfants (2 x 5 minutes) (assistance estimée à 200 personnes)
- Joueur de cora ou de clarinette (30 minutes) (assistance estimée à 50 personnes)
Ateliers :
- Initiation au rythme (3-8 ans) (20 personnes maximum)
- Conception sonore (avec DJ Omni) (5-12 ans) (20 personnes maximum)
- Atelier inédit (5-99 ans) (20 personnes maximum)

Installations :

- Installation interactive sonore et visuelle "Huetube"
- Zone d'accueil de l'événement

Aire de détente :

- 10 fauteuils mous ("beansbags")
- 1 module d'écoute partagée Bibliothèque de livres et cd accessibles

Service de nourriture et boissons :

- Food-bikes locaux (en négociation) : café, crème glacée, grilled-cheese, fruits/légumes, pop corn.

JUSTIFICATION

Il s'agit d'un événement musical gratuit dans un parc, non existant parmi l'offre actuelle de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement n'est pas sollicité financièrement pour cet événement l'exception de l'ouverture des toilettes du parc et l'accès à l'électricité. L'organisme désire organiser une campagne d'auto-financement et approcher des commanditaires pour réaliser son projet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le promoteur désire faire affaire avec des "food bike" plutôt que des camions de rue afin d'offrir une alternative éco-responsable à ses participants.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Mention de l'événement sur nos plates-formes web et mention dans l'infolettre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Pascale LEBEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yves MONTY, Outremont
Patrick - Ext CHAYER, Outremont
Bruno PAQUET, Outremont

Lecture :

Patrick - Ext CHAYER, 24 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-19

Anne-Marie POITRAS
Chef de division - culture, bibliothèque et
développement social



Dossier # : 1175069018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Appuyer l'adoption du règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules lourds de l'arrondissement de Ville-Marie conformément à la politique du ministère des Transports du Québec (MTQ)

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel;

Il est recommandé:

D'appuyer l'adoption du Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules outils CA-24-272 de l'arrondissement de Ville-Marie.

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2017-08-31 19:49

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens

IDENTIFICATION **Dossier # :1175069018**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Appuyer l'adoption du règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules lourds de l'arrondissement de Ville-Marie conformément à la politique du ministère des Transports du Québec (MTQ)

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement de Ville-Marie a, lors de sa séance du 14 juin 2017, adopté le Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-272) ci-joint. Conformément à la politique du ministère des Transports du Québec, l'entrée en vigueur de ce règlement nécessite l'obtention préalable de résolutions d'appui de la part des arrondissements contigus, soit Côtes-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grace, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, Outremont, le Plateau-Mont-Royal, Rosemont - La-Petite-Patrie et le Sud-Ouest.

Ainsi, dans ce contexte, nous avons reçu de la part de l'arrondissement de Ville-Marie une demande de résolution d'appui au Règlement CA-24-272.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'arrondissement d'Outremont appui l'adoption du Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils CA-24-272 de l'arrondissement de Ville-Marie.

JUSTIFICATION

Le Règlement CA-24-272 s'harmonise avec notre propre règlement AO-191 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils et permet la continuité des parcours de camions entre les arrondissements de Ville-Marie et d'Outremont tout en assurant la quiétude des nos quartiers résidentiels respectifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission de la résolution d'appui du Conseil d'arrondissement d'Outremont à l'arrondissement de Ville-Marie.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb. / Circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

André BRIDEAU
ing.

Le : 2017-07-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

André BRIDEAU
Directeur des Travaux publics



Dossier # : 1176138001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion, présentation et adoption d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement concernant les permis et les certificats numéro 1176, le Règlement de zonage numéro 1177, le Règlement concernant les dérogations mineures numéro 1180 et le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1189 notamment afin de finaliser la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG-14-029)

IL EST RECOMMANDÉ d'adopter le règlement modifiant le règlement concernant les permis et les certificats numéro 1176, le règlement de zonage numéro 1177, le Règlement concernant les dérogations mineures numéro 1180 et le règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1189 afin de finaliser la concordance au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et de procéder à diverses modifications.

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2017-09-01 10:45

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1176138001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion, présentation et adoption d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement concernant les permis et les certificats numéro 1176, le Règlement de zonage numéro 1177, le Règlement concernant les dérogations mineures numéro 1180 et le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1189 notamment afin de finaliser la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG-14-029)

CONTENU

CONTEXTE

Le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) est entré en vigueur le 1^{er} avril 2015. L'arrondissement a procédé en 2016 à la rédaction d'un règlement de concordance afin d'arrimer sa réglementation d'urbanisme. Le règlement de concordance no AO-322 est entré en vigueur le 19 octobre 2016.

Depuis, nous avons constaté que 3 éléments du schéma doivent être intégrés à la réglementation d'urbanisme. L'Arrondissement à une obligation légale de les insérer dans sa réglementation.

En plus des éléments de concordance, la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine propose de modifier certaines dispositions des règlements 1176, 1177, 1180 et 1189 afin de préciser certains libellés et ainsi enlever tout irritant au niveau de l'application et de l'interprétation.

M. Pierre Larue, conseiller en aménagement a été engagé pour une période temporaire de +/- 3 mois à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine afin de rédiger un projet de règlement de type «omnibus» . De ce projet «omnibus», il a identifié les éléments les plus irritants et non susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter. Le présent règlement est la phase 1 du projet omnibus.

Par la suite, Mme Hélène Doyon, urbaniste-conseil à été mandatée par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine à finaliser le travail déjà entamé en compilant et en rédigeant les libellés proposés regroupés au projet de règlement annexé au présent sommaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Conseil d'arrondissement d'Outremont - sommaire décisionnel 1154328012.

DESCRIPTION

Relativement à la concordance au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, les articles à modifier concernent les sujets suivants:

- cohabitation entre les municipalités
- règles d'affectation
- critères d'évaluation pour l'abattage d'arbres dans un bois ou un corridor forestier métropolitain

Relativement aux irritants à la réglementation d'urbanisme en vigueur de l'arrondissement, les modifications concernent les sujets suivants:

- définitions modifiées
- types de clôture prohibés
- l'accès aux cases de stationnement
- notions portant sur l'affichage
- notions portant sur la sécurité des piscines
- petites coquilles dans des libellés
- la notion de jour «francs» avant de statuer sur une demande de dérogation mineure
- la modification d'une grille des usages et des normes ainsi que du plan de zonage. Ces modifications n'ont pour but que le changement de l'identification de la zone, aucune modification n'est apportée aux usages et aux normes prescrits.

JUSTIFICATION

Vu que la direction de l'urbanisme de Montréal a signifié à l'arrondissement que trois éléments devaient être intégrés aux règlements d'urbanisme afin de finaliser l'exercice de concordance au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;

Vu que nous jugeons opportun de procéder à diverses modifications des règlements d'urbanisme appliqués par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine,

la DAUP recommande l'adoption de cette modification réglementaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance du conseil d'arrondissement - avis de motion et adoption du projet de règlement
Publication d'un avis public pour la consultation publique
Tenue de la consultation publique
Séance du conseil d'arrondissement: adoption du règlement modificateur
Délivrance du certificat de conformité et entrée en vigueur du règlement

Cette modification réglementaire n'est pas susceptible d'approbation référendaire en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et concerne l'ensemble du territoire de l'arrondissement d'Outremont.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Alexandre AUGER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-France PAQUET, Outremont
Mélanie DINEL, Outremont
Julie DESJARDINS, Outremont

Lecture :

Marie-France PAQUET, 1er septembre 2017
Mélanie DINEL, 7 août 2017
Julie DESJARDINS, 4 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M SÉGUIN
.

ENDOSSÉ PAR

René GIRARD
Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine

Le : 2017-08-02



Dossier # : 1175078023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Présenter et recommander au conseil d'arrondissement le projet d'aménagement d'une ruelle verte - Projet de la ruelle Bloomfield/De l'Épée

ATTENDU que la politique d'aménagement d'une ruelle verte adoptée par le conseil d'arrondissement, demande à l'étape de validation que le projet soit présenté au conseil d'arrondissement avec recommandation du responsable du dossier à l'arrondissement;

ATTENDU l'analyse favorable de la conformité et de la faisabilité physique du projet tel que soumis;

ATTENDU la recommandation favorable de la direction des travaux publics de l'arrondissement;

IL EST RECOMMANDÉ:

D'accepter le projet d'aménagement de la ruelle verte Bloomfield / de l'Épée, dans le périmètre des avenues Bloomfield, de l'Épée, Van Horne et Lajoie.

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2017-08-31 19:37

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1175078023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Présenter et recommander au conseil d'arrondissement le projet d'aménagement d'une ruelle verte - Projet de la ruelle Bloomfield/De l'Épée

CONTENU

CONTEXTE

L'inauguration de la première ruelle verte d'Outremont a eu lieu en 2009. Située entre les avenues de l'Épée et Querbes au sud de l'avenue Lajoie, le projet de la ruelle verte s'est réalisé grâce à l'initiative de résidants de l'avenue de l'Épée en concertation avec leur voisinage. Le projet a progressé jusqu'à ce qu'il soit nécessaire de solliciter les ressources de l'arrondissement pour en faciliter la réalisation. Une réflexion s'est alors amorcée pour déterminer une orientation visant à faciliter l'aménagement des ruelles. Une politique pour l'aménagement des ruelles vertes a été entérinée lors du conseil d'arrondissement du 4 juin 2012. Une première contribution financière de 300\$ a été accordée en 2013 pour cette ruelle verte et a été répétée pour un montant similaire en 2014, 2015 et 2016. Pour 2017, une demande de contribution financière de 300 \$ a été acceptée par le Conseil sous condition.

Un deuxième projet de ruelle verte a été déposé en 2014, il s'agit de la ruelle située longitudinalement entre les avenues Champagneur et Outremont et entre les avenues Van Horne et Lajoie (VLOC). Un groupe de citoyens a été constitué et souhaitait s'impliquer activement dans le verdissement de cette ruelle. Une première contribution financière de 300\$ a été accordée en 2014 pour cette ruelle verte et a été répétée pour un montant similaire en 2015, 2016 et 2017.

La **Politique d'aménagement d'une ruelle verte** adoptée le 4 juin 2012 est actuellement en révision et sera présentée pour approbation par le Conseil à l'automne 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 16 0228 - 5 juin 2017 - Autoriser une dépense de 600 \$ pour accorder une contribution financière de 300 \$ au Comité de la ruelle verte de l'avenue de l'Épée (sous condition) et une contribution financière de 300 \$ au VLOC (Comité de la ruelle verte de l'avenue Champagneur) - Dépense provenant du budget de fonctionnement.

DESCRIPTION

Le 11 octobre 2016, le chef de division Opérations a rencontré monsieur Carl Laflamme et quelques voisins afin de leur expliquer la procédure à suivre pour la création d'une ruelle verte contiguë à leurs résidences.

À la séance du Conseil d'arrondissement du 6 juin 2017, monsieur Carl Laflamme a déposé une pétition concernant la création d'une ruelle verte dans le périmètre des avenues Bloomfield, de l'Épée, Van Horne et Lajoie. Seule la ruelle longitudinale est incluse dans le projet. La mobilisation citoyenne des signataires de la pétition excède le pourcentage minimal requis qui est de 30%.

Suite à plusieurs échanges de courriels et de conversations téléphoniques entre monsieur Laflamme et le cadre gestionnaire Bruno Paquet, une rencontre a eu lieu le 18 juin 2017 avec deux représentants du Comité de citoyens pour la ruelle verte.

De l'information factuelle a été alors transmise aux citoyens, dont :

- une carte délimitant le domaine public et la largeur de la ruelle longitudinale et ses ruelles latérales;
- l'exigence de largeur minimale requise (4,3 mètres) pour le maintien de la circulation véhiculaire et des différentes collectes en ruelle;
- la nature et l'ampleur de la contribution financière annuelle et de la participation en biens de l'arrondissement lors de l'aménagement initial de la ruelle;
- la nécessité d'enregistrer légalement le comité (si une contribution annuelle est attendue), etc.

Des suggestions ont été formulées par le gestionnaire afin que le projet soit davantage efficient et atteigne ses objectifs d'embellissement et de pérennité..

L'emprise publique disponible pour la circulation des véhicules et les collectes de matières résiduelles dans la ruelle est de, 4.9 mètres.

Considérant :

- la mobilisation adéquate des citoyens riverains par la signature de la pétition;
- le sérieux des échanges avec les membres du comité (par courriel, téléphone et lors de la rencontre) et le dynamisme participatif démontré par ledit comité;
- les engagements pris en regard de l'actuelle Politique;
- l'analyse favorable de la conformité et de la faisabilité physique du projet.

Il nous apparaît pertinent et souhaitable de recommander l'acceptation de ce projet de ruelle verte.

JUSTIFICATION

L'arrondissement d'Outremont favorise les projets citoyens de cette nature et les encourage par une contribution initiale à l'achat de biens divers requis au moment de l'aménagement et par une contribution annuelle de 300 \$ pour l'achat de fleurs et de matériaux divers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les montants disponibles pour la contribution annuelle et la fourniture de biens lors de l'aménagement initial de la ruelle sont prévus au budget de fonctionnement. En fonction du nombre de demandes de nouvelles ruelles vertes acceptées annuellement, il sera éventuellement nécessaire de revoir les montants alloués ou de prioriser les projets déposés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets de ruelle verte s'inscrivent constituent une forme d'implication accrue de la communauté citoyenne dans la manifestation de préoccupations environnementales à l'échelle locale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Implication environnementale et satisfaction des riverains, tant propriétaires que locataires, pour les ruelles concernées. Création d'activités communautaires citoyennes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruno PAQUET
Cadre gestionnaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-17

Sophie LABERGE
C/d voirie & parcs <<arr.<60000>>

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André BRIDEAU

Directeur des Travaux publics

**Dossier # : 1175078026**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Présenter et recommander au conseil d'arrondissement le projet d'aménagement d'une ruelle verte - Projet de la ruelle D2RV

ATTENDU que la politique d'aménagement d'une ruelle verte adoptée par le conseil d'arrondissement, demande à l'étape de validation que le projet soit présenté au conseil d'arrondissement avec recommandation du responsable du dossier à l'arrondissement;

ATTENDU l'analyse favorable de la conformité et de la faisabilité physique du projet tel que soumis;

ATTENDU la recommandation favorable de la direction des travaux publics de l'arrondissement;

IL EST RECOMMANDÉ:

D'accepter le projet d'aménagement de la ruelle verte D2RV dans le périmètre des avenues Davaar, Rockland, Ducharme et Van Horne.

Signé par	Marie-France PAQUET	Le 2017-08-31 19:36
------------------	------------------------	----------------------------

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les
citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1175078026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Présenter et recommander au conseil d'arrondissement le projet d'aménagement d'une ruelle verte - Projet de la ruelle D2RV

CONTENU

CONTEXTE

L'inauguration de la première ruelle verte d'Outremont a eu lieu en 2009. Située entre les avenues de l'Épée et Querbes au sud de l'avenue Lajoie, le projet de la ruelle verte s'est réalisé grâce à l'initiative de résidants de l'avenue de l'Épée en concertation avec leur voisinage. Le projet a progressé jusqu'à ce qu'il soit nécessaire de solliciter les ressources de l'arrondissement pour en faciliter la réalisation. Une réflexion s'est alors amorcée pour déterminer une orientation visant à faciliter l'aménagement des ruelles. Une politique pour l'aménagement des ruelles vertes a été entérinée lors du conseil d'arrondissement du 4 juin 2012. Une première contribution financière de 300\$ a été accordée en 2013 pour cette ruelle verte et a été répétée pour un montant similaire en 2014, 2015 et 2016. Pour 2017, une demande de contribution financière de 300 \$ a été acceptée par le Conseil sous condition.

Un deuxième projet de ruelle verte a été déposé en 2014, il s'agit de la ruelle située longitudinalement entre les avenues Champagneur et Outremont et entre les avenues Van Horne et Lajoie (VLOC). Un groupe de citoyens a été constitué et souhaitait s'impliquer activement dans le verdissement de cette ruelle. Une première contribution financière de 300\$ a été accordée en 2014 pour cette ruelle verte et a été répétée pour un montant similaire en 2015, 2016 et 2017.

La **Politique d'aménagement d'une ruelle verte** adoptée le 4 juin 2012 est actuellement en révision et sera présentée pour approbation par le Conseil à l'automne 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 16 0228 - 5 juin 2017 - Autoriser une dépense de 600 \$ pour accorder une contribution financière de 300 \$ au Comité de la ruelle verte de l'avenue de l'Épée (sous condition) et une contribution financière de 300 \$ au VLOC (Comité de la ruelle verte de l'avenue Champagneur) - Dépense provenant du budget de fonctionnement.

DESCRIPTION

Le 10 mai 2017, une pétition de plusieurs pages a été déposée à l'arrondissement concernant la création d'une ruelle verte dans le périmètre des avenues Davaar, Rockland, Ducharme et Van Horne. Les ruelles longitudinale et perpendiculaires sont incluses dans le projet. La mobilisation citoyenne des signataires de la pétition excède le pourcentage minimal requis qui est de 30%.

Suite à plusieurs échanges de courriels et conversations téléphoniques entre madame Antonini et le cadre gestionnaire Bruno Paquet, une rencontre a eu lieu le 31 mai 2017 avec trois représentantes du Comité de citoyens pour la ruelle verte, dont la répondante en la personne de madame Charlotte Antonini.

De l'information factuelle a été alors transmise aux citoyens, dont :

- une carte délimitant le domaine public et la largeur de la ruelle longitudinale et ses ruelles latérales;
- l'exigence de largeur minimale requise (4,3 mètres) pour le maintien de la circulation véhiculaire et des différentes collectes en ruelle;
- la nature et l'ampleur de la contribution financière annuelle et de la participation en biens de l'arrondissement lors de l'aménagement initial de la ruelle;
- la nécessité d'enregistrer légalement le comité (si une contribution annuelle est attendue), etc.

Des suggestions ont été formulées par le gestionnaire afin que le projet soit davantage efficient et atteigne ses objectifs d'embellissement et de pérennité.

L'emprise publique disponible pour la circulation des véhicules et les collectes de matières résiduelles dans la ruelle est :

- pour la ruelle longitudinale, varie de 4,97 à 5,47 mètres;
- pour les deux ruelles perpendiculaires, 4,57 mètres.

Considérant :

- la mobilisation adéquate des citoyens riverains par la signature de la pétition;
- le sérieux des échanges avec les membres du comité (par courriel, téléphone et lors de la rencontre) et le dynamisme participatif démontré par ledit comité;
- les engagements pris en regard de l'actuelle Politique;
- l'analyse favorable de la conformité et de la faisabilité physique du projet.

Il nous apparaît pertinent et souhaitable de recommander l'acceptation de ce projet de ruelle verte.

JUSTIFICATION

L'arrondissement d'Outremont favorise les projets citoyens de cette nature et les encourage par une contribution initiale à l'achat de biens divers requis au moment de l'aménagement et par une contribution annuelle de 300 \$ pour l'achat de fleurs et de matériaux divers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les montants disponibles pour la contribution annuelle et la fourniture de biens lors de l'aménagement initial de la ruelle sont prévus au budget de fonctionnement. En fonction du nombre de demandes de nouvelles ruelles vertes acceptées annuellement, il sera éventuellement nécessaire de revoir les montants alloués ou de prioriser les projets déposés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets de ruelle verte s'inscrivent constituent une forme d'implication accrue de la communauté citoyenne dans la manifestation de préoccupations environnementales à l'échelle locale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Implication environnementale et satisfaction des riverains, tant propriétaires que locataires, pour les ruelles concernées. Création d'activités communautaires citoyennes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruno PAQUET
Cadre gestionnaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-17

Sophie LABERGE
C/d voirie & parcs <<arr.<60000>>

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André BRIDEAU

Directeur des Travaux publics



Dossier # : 1176723073

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution pour l'immeuble situé au 34, avenue Maplewood quant à une demande d'occupation permanente du domaine public par le propriétaire de l'immeuble situé au 34, avenue Maplewood et ce, conformément à l'article 4 du Règlement AO-48 sur l'occupation du domaine public

Il est recommandé, pour les motifs indiqués au sommaire décisionnel:

DE REFUSER la demande d'occupation permanente du domaine public, présentée par le propriétaire de l'immeuble situé au 34, avenue Maplewood; demande visant la prolongation en façade de deux murets en pierre vers le trottoir.

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2017-08-31 20:09

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les
citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1176723073

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution pour l'immeuble situé au 34, avenue Maplewood quant à une demande d'occupation permanente du domaine public par le propriétaire de l'immeuble situé au 34, avenue Maplewood et ce, conformément à l'article 4 du Règlement AO-48 sur l'occupation du domaine public

CONTENU

CONTEXTE

Tel que stipulé dans le Règlement AO-48, à l'article 4, une autorisation mentionnée à l'article 2 est accordée par résolution du conseil pour une demande d'occupation permanente.

Le 1er juin 2017, à la suite d'une inspection, la DAUP a constaté que des murets avaient été construits sur le domaine public. Un avis d'infraction a alors été signifié au propriétaire en main propre le 13 juin 2017.

Un permis a été octroyé le 22 septembre 2016 pour effectuer des travaux d'aménagement extérieur sous le numéro 300579255-16.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les deux murets longent l'allée pour se rendre au garage. Ceux-ci sont faits de pierre et ils sont perpendiculaires à la rue jusqu'au trottoir. Le muret de droite soit à l'est a 3,72 mètres de longueur et celui de gauche soit à l'ouest a 3,75 mètres de longueur. Tous deux ont une superficie de 1.2 mètre carré.

Selon la lettre du requérant, le muret du côté est (gauche) du stationnement apparaissait sur le plan d'aménagement paysager qui a été présenté pour l'obtention des permis. Selon lui, ce muret est nécessaire pour retenir le terrain du côté du voisin. Le muret du côté ouest quant à lui n'apparaissant pas sur le plan d'aménagement et a été construit après avoir constaté que les racines du gros arbre situé dans l'emprise devaient être protégées. Par ailleurs, selon le requérant, le niveau du sol était difficile à évaluer lors de la conception du plan d'aménagement. Ainsi, la construction de ce muret a permis de refaire le talus gazonné et de conserver le niveau existant ainsi que de protéger les racines de l'arbre existant.

Le plan présenté à la demande numéro 300579255-16 démontre qu'un muret en pierre de 0" à 24" était prévu, cependant étant donné que ce muret était le prolongement de l'allée d'accès, le permis avait quand même été délivré sans faire de mention allant à l'encontre des plans.

JUSTIFICATION

Autoriser une occupation permanente du domaine public afin de permettre l'empiétement de deux murets en cour avant, le tout tel que montré au plan daté du 29 juin 2017 préparé par monsieur Louis-Philippe Fouquette, a.g. et portant le numéro de minute 7109.

La preuve que le propriétaire détient une assurance responsabilité dont le montant peut-être fixé par l'autorité compétente, mais qui à défaut doit permettre au requérant d'assumer son entière responsabilité, devra être déposé à la DAUP à la suite d'une autorisation favorable du conseil d'arrondissement dans le délai prescrit par celui-ci.

La Direction des travaux publics n'est pas en faveur de la demande, voici sa position : *Nous ne sommes pas en faveur de ce type d'aménagement sur le domaine public particulièrement lorsque le terrain est occupé jusqu'à la limite du trottoir. Nous avons besoin de libérer cet espace pour des travaux (par exemple des excavations pour des conduits électriques). Nous n'aurions pas recommandé l'émission d'un permis de construction.*

La Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine est défavorable à la demande d'occupation du domaine public puisque ces murets sont de petites dimensions et ils pourraient causer problème lors d'éventuels travaux effectués par la ville de Montréal ou par l'arrondissement d'Outremont. Par ailleurs, les murets sont décoratifs et ne soutiennent pas le terrain.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Remise en état des murets lors des travaux s'il y a lieu.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette installation est permanente.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes réalisés :

- 22 septembre 2016 : Émission du permis pour effectuer l'aménagement paysager
- 1er juin 2017 : Inspection par la DAUP
- 13 juin 2017 : Avis d'infraction signifié en main propre par la DAUP

- 26 juillet 2017 : Demande d'occupation permanente du domaine public par le propriétaire

Étapes à réaliser :

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 5 septembre 2017;
- L'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La demande d'approbation déposée afin d'occuper de façon permanente le domaine public est recevable selon les dispositions du Règlement A-48.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine AYOTTE
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

René GIRARD
Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine

Le : 2017-08-16



Dossier # : 1176723055

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision suite à un avis d'appel de la décision du Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition rendue le 19 juin 2017 relativement à la demande d'autorisation de démolition du bâtiment sis au 1075-1075A, avenue Laurier Ouest

Il est recommandé:

DE CONFIRMER la décision du Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition rendue le 19 juin 2017 à l'effet de refuser la demande d'autorisation de démolition relativement au bâtiment sis au 1075-1075A, avenue Laurier.

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2017-08-31 20:16

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les
citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1176723055

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision suite à un avis d'appel de la décision du Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition rendue le 19 juin 2017 relativement à la demande d'autorisation de démolition du bâtiment sis au 1075-1075A, avenue Laurier Ouest

CONTENU

CONTEXTE

Le 13 mai 2010 est entré en vigueur le Règlement AO-109 régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de l'arrondissement.

La Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine a reçu une demande de certificat d'autorisation pour la démolition complète du bâtiment principal situé au 1075-1075A, avenue Laurier Ouest.

Le conseil d'arrondissement a été informé du dépôt d'une demande de certificat d'autorisation de démolition le 9 janvier 2017.

Selon l'article 3 du Règlement AO-109, toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public mentionné au présent règlement ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage sur l'immeuble concerné, faire connaître son opposition motivée au secrétaire d'arrondissement. À cet effet, la secrétaire d'arrondissement a reçu trois (3) avis d'oppositions le 9 juin 2017.

Le 19 juin 2017, le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition a décidé de refuser la demande de démolition.

Le 4 juillet 2017, en vertu de l'article 29 du Règlement AO-109, l'arrondissement a reçu un avis d'appel de la décision du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition qu'il a prit le 19 juin dernier.

Selon l'article 30 de la section 10 du règlement AO-109 portant sur la démolition d'immeubles à Outremont:

Le Conseil peut confirmer la décision du Comité ou rendre toute décision que celui-ci aurait dû prendre.

Le dossier est donc inscrit à l'ordre du jour du conseil d'arrondissement du 5 septembre 2017 afin que celui-ci puisse confirmer la décision du Comité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

9 janvier 2017

CA17 16 0031

D'INFORMER le conseil du dépôt d'une demande d'autorisation de démolition pour l'immeuble situé au 1075, avenue Laurier.

19 juin 2017

Extrait du PV du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition :

Par conséquent, il est proposé **DE REFUSER**, en vertu du règlement régissant la démolition d'immeuble AO-109, **l'autorisation de démolir le bâtiment principal situé au 1075-1075A, avenue Laurier Ouest.**

DESCRIPTION

Le projet vise la démolition complète du bâtiment principal. Un document illustrant le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé exigé au règlement AO-109 est en pièce-jointe (voir la présentation à la séance publique du 19 juin 2017). La construction projetée aura 3 étages et accueillera un restaurant haut de gamme. Selon le rapport de l'ingénieur soumis par le requérant, si le bâtiment était conservé, le projet devrait être annulé puisque la structure existante n'est pas conforme pour en faire un restaurant avec salles de réception et ascenseur.

Le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé est conforme aux règlements de la ville de Montréal et de l'arrondissement d'Outremont.

JUSTIFICATION

Voici l'extrait du PV du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition à sa séance publique tenue le 19 juin 2017 :

Considérant la demande d'autorisation de démolition no 3001142593 déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine et visant l'immeuble sis au 1075-1075A, avenue Laurier Ouest.

Considérant que la secrétaire substitut de l'arrondissement a publié un avis public le 1^{er} juin 2017, annonçant la tenue d'une séance publique du Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition, conformément au *Règlement régissant la démolition d'immeubles AO-109*;

Considérant que la secrétaire substitut de l'arrondissement a affiché l'avis public sur le bâtiment visé, conformément au *Règlement régissant la démolition d'immeubles AO-109*;

Considérant que la secrétaire substitut de l'arrondissement a reçu trois (3) avis d'oppositions relatif à la demande soumise à l'étude du comité le 9 juin 2017;

Considérant que le Comité a tenu une audition publique le 19 juin 2017 et qu'il a donné aux requérants et à tout autre personne intéressée l'occasion d'y être entendus;

Considérant que le requérant propose un programme de réutilisation du sol préliminaire qui, selon l'information déposée, respecte les dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont;

Par conséquent, il est proposé **DE REFUSER**, en vertu du règlement régissant la démolition d'immeuble AO-109, **l'autorisation de démolir le bâtiment principal situé au 1075-1075A, avenue Laurier Ouest.**

Pour les **motifs suivants** :

- **le comité n'est pas convaincu de l'opportunité de la démolition compte tenu de l'intérêt public et de l'intérêt des parties;**
- **le changement d'usage ne justifie pas une demande de démolition, le requérant devrait adapter son projet au bâtiment;**
- **l'implantation du programme de réutilisation du sol dégagé pourrait porter préjudices à la qualité vie du voisinage;**
- **l'intégration architecturale du bâtiment dans la trame urbaine ne respecte pas les attentes du comité, ni celles du public.**

Le tout, conformément au Règlement AO-109 régissant la démolition d'immeubles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Pour ces motifs, le comité a refusé la demande de démolition.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Autoriser la démolition complète du bâtiment pourrait créer un précédent. Par ailleurs, l'arrondissement désire davantage améliorer son paysage architectural en améliorant les bâtiments existants qu'en démolissant son histoire pour en créer une nouvelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Confirmer la décision du Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition lors de la séance du CA du 5 septembre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La demande de démolition déposée est recevable selon les dispositions du Règlement AO-109 concernant la démolition d'immeubles

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine AYOTTE
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-17

René GIRARD
Directeur de l'aménagement urbain et du
patrimoine



Dossier # : 1172504036

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil municipal de nommer « Micheline-Legendre » l'espace public à être aménagé sur l'Îlot Saint-Viateur aux abords du 30-32 avenue Saint-Just

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

DE RECOMMANDER au conseil municipal de nommer « place Micheline-Legendre » la place publique à être aménagée sur l'Îlot Saint-Viateur aux abords du 30-32 avenue Saint-Just.

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2017-08-30 11:49

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1172504036

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil municipal de nommer « Micheline-Legendre » l'espace public à être aménagé sur l'Îlot Saint-Viateur aux abords du 30-32 avenue Saint-Just

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du développement d'un pôle culturel à l'Îlot Saint-Viateur, il est prévu d'aménager un espace public au coeur de l'îlot. Cet espace accueillera notamment la Maison internationale des arts de la marionnette (MIAM), projet de legs de l'arrondissement marquant les célébrations du 375e anniversaire de Montréal.

Le présent sommaire a pour objet de recommander que cette place publique soit nommée Place Micheline-Legendre afin d'honorer la mémoire de madame Micheline Legendre, pionnière des arts de la marionnette au Québec. Cette femme de grande culture a créé des dizaines de spectacles, formé de nombreux marionnettistes et donné à la marionnette d'ici ses premières lettres de noblesse. Il paraît donc pertinent de nommer en son hommage la place publique adjacente à la maison internationale des arts de la marionnette (MIAM). Madame Legendre rejoindra ainsi d'autres grandes Outremontaises, telles qu'Irma Levasseur, Marcelle Ferron et Kate McGarrigle, dont la mémoire et les noms sont déjà associés à des parcs de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 16 0039 - 2 février 2015 : D'approuver, dans le cadre de l'appel de projets d'immobilisation lancé par la Ville de Montréal, en vue du 375e anniversaire de Montréal, le choix de l'emplacement « Îlot Saint-Viateur » comme site futur d'un pôle culturel qui accueillera entre autres la Maison internationale des arts de la marionnette (MIAM), les archives de l'arrondissement d'Outremont et un espace public qui assurera cette nouvelle signature.

DESCRIPTION

La toponymie relevant de la compétence du conseil municipal, la décision du conseil d'arrondissement permettra de recommander au conseil Municipal de nommer « place Micheline-Legendre » la place publique à être aménagée au coeur de l'îlot Saint-Viateur", délimitée au nord par la Caserne de pompiers, à l'est par la MIAM, à l'ouest par une résidence privée et au sud par l'avenue Saint-Viateur.

Dès que la résolution du conseil d'arrondissement sera disponible, la demande de dénomination sera transmise au Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise avec tous les renseignements demandés pour fins d'analyse par le Comité de toponymie.

JUSTIFICATION

L'arrondissement d'Outremont souhaite honorer la mémoire de madame Micheline-Legendre, qui est née, a vécu et travaillé toute sa vie à Outremont, avant de s'y éteindre en 2010. Pionnière des arts de la marionnette au Québec, cette femme de grande culture a créé des dizaines de spectacles, formé de nombreux marionnettistes et donné à la marionnette d'ici ses premières lettres de noblesse. Il paraît donc pertinent de nommer en son hommage la place publique adjacente à la maison internationale des arts de la marionnette (MIAM). Madame Legendre rejoindra ainsi d'autres grandes Outremontoises, telles qu'Irma Levasseur, Marcelle Ferron et Kate McGarrigle, dont la mémoire et les noms sont déjà associés à des parcs de l'arrondissement.

L'ouverture de la MIAM, projet de legs de l'arrondissement réalisé dans le cadre des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal, ainsi que l'inauguration de la place Micheline-Legendre s'inscrivent également dans le cadre des célébrations du 150^e anniversaire du Canada et du 50^e anniversaire de l'exposition universelle de Montréal (Expo 67). C'est d'ailleurs à Terre des Hommes, en juillet 67, au pavillon de la jeunesse que Madame Legendre a organisé le tout premier international de marionnettes au Québec.

Nommer la future place publique de l'îlot Saint-Viateur, place Micheline-Legendre, permettra de reconnaître le rôle de cette grande dame dans le développement des arts de la marionnette, en plus d'honorer une outremontoise ayant pratiqué et enseigné son art à Outremont. La succession de madame Legendre apporte d'ailleurs son appui inconditionnel à ce projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le conseil estime que cette recommandation constitue un geste significatif pour reconnaître la mémoire de madame Micheline Legendre.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'inauguration de la future place publique, de même que sa dénomination feront l'objet d'une cérémonie officielle.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Recommandation au conseil municipal de nommer place la future place publique Micheline-Legendre.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-14

Christiane ST-ONGE
Chef de section - Bibliothèque



Dossier # : 1173489025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte de la démission d'un membre professionnel au sein du Comité consultatif d'urbanisme

Il est recommandé:

DE PRENDRE ACTE de la démission de Jean-Marc Latreille au sein du comité consultatif d'urbanisme en date du 27 juin 2017.

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2017-08-31 19:50

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens

IDENTIFICATION **Dossier # :1173489025**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte de la démission d'un membre professionnel au sein du Comité consultatif d'urbanisme

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 2 du *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (AO-2)*, le comité consultatif d'urbanisme est constitué d'un total de treize membres dont un ou deux membres du conseil de l'arrondissement, sept professionnels de l'aménagement urbain ou de disciplines connexes et trois ou quatre résidents de l'arrondissement.
 Le 27 juin 2017, M. Jean-Marc Latreille, membre professionnel, a remis sa démission après de 10 ans de participation. Il y a donc lieu d'en prendre acte.

--	--

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 16 284 / CA14 16 0322 / CA15 16 0250

DESCRIPTION

Il y a lieu d'informer le conseil de la démission de M. Jean-Marc Latreille pour des raisons personnelles.

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS
C/d ress.hum.<<arr.<60000>>

Le : 2017-08-15



Dossier # : 1173489024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation d'une élue à titre de mairesse suppléante du 5 septembre jusqu'à l'assermentation des membres du nouveau conseil d'arrondissement

Il est recommandé:

DE DÉSIGNER une conseillère à titre de mairesse suppléante pour la période du 5 septembre 2017 jusqu'à l'assermentation des membres du nouveau conseil.

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2017-08-31 19:55

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1173489024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation d'une élue à titre de mairesse suppléante du 5 septembre jusqu'à l'assermentation des membres du nouveau conseil d'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

L'article 20.2 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C11.4) permet au conseil d'arrondissement de désigner parmi ses membres un maire suppléant de l'arrondissement et de déterminer la durée du mandat, le tout conformément à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 16 0114 - Désignation d'une élue à titre de mairesse suppléante du 1er avril au 5 septembre 2017.

DESCRIPTION

Le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs de la mairesse d'arrondissement lorsque celle-ci est absente du territoire de l'arrondissement ou est empêchée de remplir les devoirs de sa charge.

JUSTIFICATION

Charte de la Ville de Montréal (R.L.R.Q., c. 11.4)
Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., c. C-19)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS
C/d ress.hum.<<arr.<60000>>

Le : 2017-08-15

**Dossier # : 1177776001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation d'une représentante du conseil d'arrondissement pour siéger au conseil d'administration de la "Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont"

ATTENDU QU'UNE requête a été déposée à l'arrondissement d'Outremont demandant de procéder à la création de la Société de développement commercial (SDC) « Laurier Ouest – Outremont » dans un district commercial visé sur l'avenue Laurier Ouest, entre la rue Hutchison et l'avenue de l'Épée;

ATTENDU QUE le 4 juillet 2017, le conseil d'arrondissement d'Outremont a adopté le règlement AO-356 intitulé *Règlement délimitant le district commercial de « Laurier Ouest – Outremont »* aux fins de constitution d'une société de développement commercial;

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (R.L.R.Q., chapitre E-2.2), un registre des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire a été tenu le 15 août 2017 et puisque le nombre de signatures requis n'a pas été atteint, un scrutin référendaire n'a pas à être tenu;

ATTENDU QUE conformément à l'article 458.24 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), le conseil d'arrondissement désigne parmi ses membres ou parmi les fonctionnaires ou employés de la ville une personne qui sera membre également du conseil d'administration de la Société de développement commercial « Laurier Ouest - Outremont »;

ATTENDU QUE la désignation d'un fonctionnaire ou employé nécessiterait une dérogation du Contrôleur de la ville de Montréal;

Il est recommandé:

DE DÉSIGNER une conseillère d'arrondissement afin de siéger au conseil d'administration de la Société de développement commercial « Laurier Ouest - Outremont ».

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2017-09-01 11:48

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les
citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1177776001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation d'une représentante du conseil d'arrondissement pour siéger au conseil d'administration de la "Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont"

CONTENU

CONTEXTE

En lien avec le processus de constitution de la Société de développement commercial (SDC) « Laurier Ouest – Outremont », qui est encadré par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et par le *Règlement sur les Sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Outremont* (AO-333), le conseil d'arrondissement doit désigner parmi ses élues ou ses fonctionnaires une personne qui sera membre du conseil d'administration de la SDC. La présente est pour désigner une conseillère d'arrondissement qui assumera cette responsabilité.

Voici les principales étapes réalisées dans le processus de constitution de la SDC « Laurier Ouest - Outremont »:

- Le 24 mai 2012, l'Association des commerçants de l'avenue Laurier Ouest a été constituée, du boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, jusqu'au chemin de la Côte-Sainte-Catherine dans l'arrondissement d'Outremont;
- Le 5 mai 2017, une requête a été déposée à l'arrondissement d'Outremont demandant de procéder au déploiement du processus de création de la Société de développement commercial (SDC) « Laurier Ouest – Outremont ». Le district commercial visé est sur l'avenue Laurier Ouest entre la rue Hutchison et l'avenue de l'Épée.
- Le 4 juillet 2017, le conseil d'arrondissement, par résolution, a attesté la réception de la requête, a demandé à la secrétaire d'arrondissement de tenir un registre conformément à la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19) et a adopté le *Règlement délimitant le district commercial de « Laurier Ouest - Outremont »*
- Le 15 août 2017, un registre de demande de scrutin référendaire a été tenu. Puisque le nombre de signatures était inférieur au nombre requis (trois alors que dix-huit signatures étaient requises), aucun scrutin référendaire ne sera tenu.

Les limites de ce nouveau district commercial sont définies telles que montrées au plan constituant l'annexe A du *Règlement délimitant un district commercial portant la désignation « Laurier Ouest - Outremont »* également en pièce jointe à ce sommaire décisionnel. Un projet d'adoption d'une résolution autorisant la constitution de la Société de développement commercial « Laurier Ouest - Outremont » est aussi en cours par le biais du sommaire décisionnel 1176723074.

Puisque le territoire actuel de l'Association des commerçants de l'avenue Laurier Ouest se trouve à la fois dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et d'Outremont, un processus de constitution est aussi en cours à l'arrondissement Plateau-Mont-Royal pour créer une SDC qui se nommera "Laurier Ouest - Plateau-Mont-Royal". Le territoire de cette SDC voisine sera sur l'avenue Laurier Ouest entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Hutchison.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 16 0346

3 octobre 2016

Adoption par le conseil d'arrondissement du *Règlement sur les Sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Outremont*

CA17 16 0311

4 juillet 2017

Recevoir la requête pour la constitution d'une société de développement commercial sous la dénomination « Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont »

CA17 16 0280

4 juillet 2017

Adoption par le conseil d'arrondissement du *Règlement délimitant un district commercial portant la désignation « Laurier Ouest - Outremont »*

DESCRIPTION

Désigner une représentante du conseil d'arrondissement pour siéger au conseil d'administration de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont

JUSTIFICATION

Selon l'article 458.24 de la *Loi sur les cités et villes (chapitre C-19)*, le conseil d'administration d'une Société de développement commercial (SDC) doit être constitué de neuf personnes, dont six membres de la SDC, deux personnes désignées par ses six administrateurs et une personne choisie par l'arrondissement, soit un élu ou un fonctionnaire. Si, lors de la séance du 5 septembre, le conseil d'arrondissement procède à l'adoption de la résolution autorisant la constitution de la *Société de développement commercial « Laurier Ouest - Outremont »*, celle-ci deviendra une personne morale au Registraire des entreprises du Québec (REQ) et pourra tenir son assemblée d'organisation et son assemblée générale d'adoption du budget au courant du mois de septembre. La Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine recommande donc de désigner un représentant du conseil d'arrondissement pour siéger au conseil d'administration de la Société de développement commercial « Laurier Ouest - Outremont », afin que cette personne participe à son assemblée d'organisation et à son assemblée générale d'adoption du budget au courant du mois de septembre et y soit annoncée comme membre du conseil d'administration.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si une résolution désignant un représentant du conseil d'arrondissement pour siéger au conseil d'administration de la Société de développement commercial « *Laurier Ouest - Outremont* » n'est pas adoptée au conseil d'arrondissement du 5 septembre, soit à temps pour les assemblées d'organisation et d'adoption du budget de la nouvelle SDC, l'arrondissement ne répondra pas aux exigences de l'article 458.24 de la *Loi sur les cités et villes (chapitre C-19)*.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

5 septembre 2017 - Résolution du CA désignant une élue au conseil d'administration de la SDC (art. 458.24 LCV);

- Septembre 2017 - Dépôt au Registraire des entreprises de la résolution autorisant la constitution de la SDC Laurier Ouest - Outremont. À compter de la date du dépôt, la SDC est une personne morale (art. 458.16 et 458.17 LCV);
- Septembre 2017 - Première assemblée générale d'organisation de la SDC (Dans les 60 jours suivant le dépôt de la résolution autorisant la constitution de la SDC (art. 10 à 18 RA04 17047));
- Septembre 2017 - Assemblée générale du budget (art. 458.25 LCV);
- 2 octobre 2017 - Approbation par le CA du Règlement de régie interne (art. 458.20 LCV);
- 2 octobre 2017 - Approbation par le CA du budget (art. 458.27 LCV);
- 20 novembre 2107 - Avis de motion préalable à l'adoption par le CA du Règlement relatif aux modalités d'établissement, de perception et remboursement de la cotisation;
- 11 décembre 2017 - Adoption par le CA du Règlement relatif aux modalités d'établissement, de perception et remboursement de la cotisation (art. 458.20, 458.25, 458.27 458.28 LCV).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux articles 458.1 à 458.44 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19)* et au *Règlement sur les Sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Outremont (AO-333)*.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François LEBRUN
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-17

René GIRARD
Directeur de l'aménagement urbain et du
patrimoine



Dossier # : 1172504035

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	-
Objet :	Informar le conseil d'arrondissement de la tenue des Journées de la culture 2017, les 29 et 30 septembre et le 1er octobre 2017 et des événements prévus pour l'occasion dans l'arrondissement d'Outremont

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'INFORMER le conseil d'arrondissement de la tenue des Journées de la culture 2017, les 29 et 30 septembre et le 1er octobre 2017 et des événements prévus pour l'occasion dans l'arrondissement d'Outremont.

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2017-08-29 08:48

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1172504035

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	-
Objet :	Informers le conseil d'arrondissement de la tenue des Journées de la culture 2017, les 29 et 30 septembre et le 1er octobre 2017 et des événements prévus pour l'occasion dans l'arrondissement d'Outremont

CONTENU

CONTEXTE

Les Journées de la culture sont une grande manifestation annuelle, tenue à l'échelle du territoire du Québec, qui a pour objectif de sensibiliser l'ensemble de la population à l'importance et à la nécessité d'un plus grand accès aux arts et à la culture pour tous les citoyens.

Les Journées de la culture sont orchestrées par *Culture pour tous*, un organisme indépendant à but non lucratif dont la mission est de contribuer à la démocratisation de la culture au Québec. Depuis 2007, les municipalités sont conviées à joindre le mouvement national de déclaration municipale.

En 2013 l'arrondissement d'Outremont a proclamé *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'il porte à la culture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 16 0294 - 2 septembre 2014 : Dépôt d'un sommaire afin d'informer le conseil d'arrondissement de la tenue des Journées de la culture les 26, 27 et 28 septembre 2014 dans l'arrondissement d'Outremont.

CA13 16 0294 - 3 septembre 2016 : Que l'arrondissement d'Outremont, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'il porte à la culture.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour objet d'informer le conseil d'arrondissement de la tenue des Journées de la culture 2016 qui auront lieu les 30 septembre et 1er et 2 octobre 2016 ainsi

que des événements prévues à cette occasion dans l'arrondissement d'Outremont. Cette année les activités suivantes ont été programmées :

Journées portes ouvertes

Les 29 et 30 septembre et le 1er octobre au Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont

L'Académie de danse d'Outremont tient ses journées portes ouvertes à l'occasion des journées de la culture 2017.

Contes théâtral avec Justine Major

Le 30 septembre de 10 h 30 à 11 h 30 à la bibliothèque Robert-Bourassa

Offert par les Amis de la Bibliothèque de Montréal, dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal et des Journées de la culture, cette activité est destinée aux enfants de 6 à 9 ans.

Le parcours du ruisseau Provost

Les Amis de la place Marcel Ferron et l'artiste invité, Élie Dupuis, convieront le public à les suivre sur le parcours du ruisseau Provost. Cette activité permettra aux participants de découvrir une installation qui ponctuera le parcours à six (6) endroits stratégiques, soit : au cimetière Mont-Royal, au parc Oakwood, sur Springwood, sur le terrain des Missionnaires de l'Immaculée Conception au parc Outremont et au parc Saint-Viateur. Cette installation sera éphémère et constituée d'une structure légère, fabriquée de fil et rappelant l'onde. Le public sera ensuite invité à chanter autour du feu en soirée lors de la tenue de l'événement Feu, feu, joli feu, un karaoké des bois.

Feu, feu, joli feu, un karaoké des bois

Samedi 30 septembre au parc Saint-Viateur

Les Amis de la place Marcelle-Ferron organisent une 3e et dernière soirée autour du feu de camp. Cette soirée se tiendra lors des Journées de la culture et permettra de rappeler le temps où Montréal était couverte de forêts et de cours d'eau, en puisant dans les répertoires de chansons de circonstance.

375e en famille ! « Chasse aux trésors »

Dimanche le 1er octobre 2017 - De 14 h à 20 h au parc Saint-Viateur

Outremont en famille organise, dans le cadre des projets de quartier du 375e anniversaire de Montréal, une chasse aux trésors qui permettra aux participants de découvrir ou redécouvrir l'histoire d'Outremont.

La chasse aux trésors se déroulera autour de plusieurs thèmes phares mettant en valeur l'histoire d'Outremont et se terminera par un événement festif intitulé *La guinguette Nouvelle-France*, animée par une formation musicale en costume d'époque.

La Pommerie

Dimanche le 1er octobre 2017 - De 10 h à 17 h au parc Saint-Viateur

Cet événement se déroulera au même moment que les Journées de la culture. Par cet événement, la Fondation de l'école Paul-Jérin-Lavoie d'Outremont (PJLO) propose :

- l'achat et la dégustation sur place de délices aux pommes;
- un répertoire musical des élèves de l'harmonie de l'école PGLO et la participation à différentes activités pour toute la famille.

20 trésors culturels

Le projet *20 Trésors culturels* a pour but de faire connaître et célébrer le patrimoine culturel local. Les citoyens de l'arrondissement sont invités, par sondage, à identifier les **Trésors culturels** d'Outremont qui font leur fierté : Œuvre d'art public, peintre naïf, rocher emblématique, célébrité locale, lieu historique, sculpture excentrique, conte, spécialité culinaire, personnage de légende... et bien d'autres.

JUSTIFICATION

Les Journées de la culture représentent le plus grand mouvement citoyen de sensibilisation aux arts, au patrimoine et à la culture en Amérique du Nord. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement est un partenaire de la première heure de l'événement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/o

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La tenue des Journées de la culture fait l'objet de communication par l'arrondissement via le Programme de la culture, des sports et des loisirs (automne 2016-Hiver 2017) ainis que sur ses plates-formes numériques, en particulier les réseaux sociaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-14

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

Christiane ST-ONGE
Chef de section - Bibliothèque



Dossier # : 1173489026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Informar le conseil de la participation de l'arrondissement au 6ème PARK(ing) Day Montréal qui aura lieu le vendredi 22 septembre 2017

D'INFORMER le conseil de la participation de l'arrondissement au 6ème PARK(ing) Day Montréal qui aura lieu le vendredi 22 septembre 2017

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2017-08-31 19:59

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1173489026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Informers le conseil de la participation de l'arrondissement au 6ème PARK(ing) Day Montréal qui aura lieu le vendredi 22 septembre 2017

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil régional de l'environnement sollicite le soutien de l'arrondissement d'Outremont pour la coordination du 6ème PARK(ing) Day Montréal qui aura lieu cette année le vendredi 22 septembre 2017.

L'objectif visé est la transformation de 200 cases de stationnement sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal.

Le PARK(ing) Day est un événement annuel qui se déroule dans 162 villes réparties dans 35 pays à travers le monde. Il rassemble artistes, citoyens, élus et organisations afin de transformer temporairement des cases de stationnement en installation publiques conviviales afin d'engager un débat ludique et critique sur l'importance de ces espaces.

Le processus prévu est le suivant:

La localisation des cases choisies dépend du choix des participants. Lorsqu'une personne ou un organisme souhaite participer à l'événement, un formulaire doit être rempli sur le site internet du Conseil régional de l'environnement en indiquant les cases choisies. Le CRE-Montréal s'occupe d'effectuer les demandes officielles (permis d'occupation de l'espace public) auprès de l'arrondissement pour chaque case de stationnement.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'à la mi septembre. Dès qu'un participant réserve une ou des cases, le CRE-Montréal contacte l'arrondissement via le formulaire d'occupation temporaire de l'espace publique ou directement via une personne ressource afin de demander l'autorisation pour chaque case de stationnement choisie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Transmission d'une lettre d'appui de l'arrondissement mentionnant la possibilité pour les participants à cet événement d'utiliser les espaces de stationnement situés dans l'arrondissement durant cette journée tout en respectant la réglementation en vigueur et le

paiement des cases de stationnement visées et tout en veillant à restituer les espaces comme les participants l'ont trouvée à la fin de l'événement.

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-22

Pascale LEBEL
Secrétaire-researchiste

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, greffe
et relations avec les citoyens



Dossier # : 1176695021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du Certificat de la Secrétaire substitut d'arrondissement établissant le résultat de la procédure d'enregistrement - Registre concernant la création de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont

DÉPÔT du Certificat de la Secrétaire substitut d'arrondissement établissant le résultat de la procédure d'enregistrement concernant la création de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont.

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2017-08-21 09:35

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les
citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1176695021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du Certificat de la Secrétaire substitut d'arrondissement établissant le résultat de la procédure d'enregistrement - Registre concernant la création de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont

CONTENU

CONTEXTE

À sa séance ordinaire du 4 juillet 2017, le conseil d'arrondissement a reçu la requête en constitution d'une société de développement commercial (SDC) qui lui était présentée pour l'avenue Laurier Ouest et a mandaté le Secrétariat d'arrondissement afin de procéder aux suites appropriées en vertu de la loi.

Le 27 juillet 2017, l'avis obligatoire prévu aux articles 458.4 à 458.6 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c C-19) a été transmis par courrier recommandé aux occupants d'un établissement d'entreprise situé dans le territoire visé par la requête.

Le registre a eu lieu le mardi, 15 août 2017, de 9 h à 19 h. La présente vise à procéder au dépôt du Certificat de la secrétaire substitut d'arrondissement établissant le résultat de la procédure d'enregistrement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1176695018 - Recevoir la requête en constitution d'une société de développement commercial sous la dénomination "Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont" et mandater le Secrétariat d'arrondissement afin d'y accorder les suites appropriées en vertu de la loi

1176695014 - Règlement délimitant un district commercial portant la désignation "Laurier Ouest - Outremont" aux fins de la constitution d'une société de développement commercial

DESCRIPTION

Dépôt du Certificat de la secrétaire substitut d'arrondissement établissant le résultat de la procédure d'enregistrement.

JUSTIFICATION

Dépôt obligatoire suivant l'article 555 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (R.L.R.Q., c. E-2.2).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

-

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le résultat du registre permettra d'aller de l'avant avec la création d'une SDC sur l'avenue Laurier Ouest, à Outremont.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

-

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Création de la SDC - Envoi de la résolution au Registraire des entreprises du Québec

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Ce dossier est notamment conforme aux articles 458.1 à 458.44 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19) et au *Règlement sur les Sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Outremont* (AO-333).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François LEBRUN, Outremont

Lecture :

Jean-François LEBRUN, 21 août 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL

ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS

Le : 2017-08-15

Secrétaire recherchiste

Secrétaire substitut d'arrondissement et C/d -
Ress.hum.



Dossier # : 1175078022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Bonifier de 12 730,61\$, (taxes incluses) le contrat de plantation octroyé à la firme Les terrassements Multi-Paysages Inc. suite à l'appel d'offres sur invitation 16-15240 pour la plantation d'arbres à l'automne 2017. Dépense provenant du budget PTI du Plan de gestion intégrée de la forêt urbaine.

Il est recommandé:

DE BONIFIER de 12 730.61 \$ (taxes incluses) le contrat de plantation octroyé à la firme Les terrassements Multi-Paysages Inc. suite à l'appel d'offres sur invitation 16-15240 pour la plantation d'arbres à l'automne 2017.

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières du présent dossier décisionnel. Le montant provenant du budget PTI du Plan de gestion intégrée de la forêt urbaine.

Signé par _____ **Le** _____

Signataire :

Marie-France PAQUET
Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les
citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1175078022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Bonifier de 12 730,61\$, (taxes incluses) le contrat de plantation octroyé à la firme Les terrassements Multi-Paysages Inc. suite à l'appel d'offres sur invitation 16-15240 pour la plantation d'arbres à l'automne 2017. Dépense provenant du budget PTI du Plan de gestion intégrée de la forêt urbaine.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du plan de gestion intégrée de la forêt urbaine de la Ville de Montréal, l'arrondissement d'Outremont a adhéré au programme de remplacement des frênes abattus dans le cadre de la lutte à l'agrile du frêne. Ce programme est chapeauté par le Service des grands parcs et du verdissement du Mont-Royal (SGPVMR). Étant conscient des efforts financiers déployés par les arrondissements pour l'abattage des frênes infestés ou déperissants dans les zones à risque, une aide financière est offerte pour le remplacement de ces arbres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0751 Plantation d'arbres - plan d'action canopée
 CM15 1013 Plan de gestion intégré de la forêt urbaine
 CA16 16 0142 - Accorder un contrat de trois (3) ans fermes (2016, 2017 et 2018) ayant pour objet la plantation d'arbres à la firme Les terrassements Multi-paysages inc., pour un montant de 68 764,94\$ (incluant les taxes) suite à l'appel d'offres sur invitation no.16-15240 - Dépense provenant du budget de fonctionnement.

DESCRIPTION

En 2015, un montant de 31 174\$ a été accordé par le SGPVMR.
 En 2016, un montant de 28 182\$ a été accordé par le SGPVMR.
 De plus, il reste un résiduel de 5 420,29\$ des années antérieures à 2015.

Donc, un montant de 64 776,29\$ net de ristourne est disponible pour la plantation d'arbres.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de notre contrat de plantation d'arbres, quatre-vingt (90) plantations sont prévues annuellement. Au printemps 2017, 89 arbres ont été plantés. Afin de pouvoir planter 50 arbres supplémentaires cet automne, le contrat doit être bonifié de 12 730,61\$ incluant les taxes (11 072,50\$ avant taxes).
 De plus, le montant pour l'achat des 50 arbres sera imputé dans le budget PTI.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT DISPONIBLE
6101.7715067.800750.07163.57402.000000.0000.159859.000000.99000	59 356,00\$
6101.7712032.800750.07163.57402.000000.0000.144731.000000.99000	5 420,29\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Des milliers des frênes sont abattus dans le cadre de la lutte à l'agrile du frêne dans l'ensemble de la Ville de Montréal. Afin de conserver la canopée montréalaise, il est primordiale de la maintenir et de la bonifier en augmentant le nombre de plantations d'arbres.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance du Conseil du mardi 5 septembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabel Cristina OLIER, Outremont

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-31

Marie VERDY
C/m foret urb.<<arr.outr>>

André BRIDEAU
Directeur des Travaux publics